

Rédaction et administration
430 EST NOTRE-DAME
MONTREAL
TELEPHONE : HARbour 1241
SERVICE DE NUIT :
Administration : . . HARbour 1243
Rédaction : HARbour 3679
Cérant : HARbour 4897

Directeur-gérant: GEORGES PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS!

Rédacteur en chef: OMER HEROUX

Vol. XXIV — No 25
TROIS SOUS LE NUMERO
Abonnements par la poste
Edition quotidienne
CANADA \$ 6.00
E.-Unis et Empire Britannique . . 8.00
UNION POSTALE 10.00
Edition hebdomadaire
CANADA 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE . . 3.00

Le "Viger" reste ouvert pour combien de temps?

L'hôtel de la Place Viger ne fermera pas avant le 1er octobre. Pourra-t-il rester ouvert après cette date? Oui, mais à une seule condition: que le Pacifique consente, pour remplir ses engagements envers la population de l'Est et ne pas s'exposer à des représailles, des sacrifices bien plus lourds que ceux qu'il a eu à faire jusqu'ici.

D'abord, l'hôtel est bien malade. Ensuite, il est sous les soins d'un médecin si persuadé qu'il doit mourir que ledit médecin est bien capable de forcer la dose de calmant. Attention! Les profanes éprouvent une sorte de vénération pour les administrateurs des grandes corporations. Ce sont des génies d'organisation... tant qu'on ne les voit pas de près.

Y a-t-il exemple dans l'histoire d'un plus lamentable gâchis que la manipulation de cette affaire Viger par la grande compagnie du *Pacifique Canadien*? Première alerte, il y a un an, qui fait fuir une demi-douzaine de pensionnaires et détourne un nombre peut-être supérieur de prendre gîte en cet endroit. Deuxième alerte, il y a quelques mois, qui achève de vider l'hôtel de ses clients réguliers. Par ailleurs, rien n'effraie plus que l'agonie: tous les voyageurs qui avaient coutume de descendre dans cette maison rompent, pour n'être pas témoins de sa mort, leurs habitudes et en contractent d'autres ailleurs.

Envahi par les touristes l'été, l'hôtel de la Place Viger était devenu, l'hiver, une sorte d'*apartment-hotel*. Grâce aux insignes maladroites de ses administrateurs, il a perdu cette clientèle de fond et fidèle, parfois depuis vingt ans. On déclare que la cage restera ouverte après avoir eu soin d'en chasser les biseaux et d'effaroucher ceux qui songeaient à y entrer.

L'Est central incorporé — il faut bien l'appeler par son nom — a pris l'engagement de travailler à réhabiliter le Viger. Cette association compte que l'élément canadien-français favorisera le vieil hôtel de sa clientèle, d'autant plus qu'on doit lui donner une toilette française. Qui ne sait que dans l'état actuel de la crise, les grands diners, les banquets, les fêtes et les bals sont tellement clairsemés que bon nombre de *débutantes* cherchent encore une porte à leur entrée dans le monde et que les mites n'ont jamais rongé avec plus de tranquillité les *smokings* et les habits à queue.

Si le *Pacifique* le désire, il pourra facilement faire au mois d'octobre la démonstration que le déficit, au lieu d'être de \$60,000 par année (une distraction nous faisait écrire hier \$60,000 par mois, soit douze fois plus que le compte!), sera de \$100,000. Car la publicité qu'il pourra faire, et qu'il imputera naturellement aux frais d'administration, ne donnera pas tout de suite pour deux raisons: la première, c'est qu'il y a une rude cote à remonter, la maison ayant perdu son prestige et le public au Canada et à l'étranger ayant été mis sous l'impression qu'elle fermerait; ensuite, parce que, au plus creux d'une crise qui n'a pas de précédent dans l'histoire moderne, la publicité ne mord pas aussi bien. Comme dit le dicton, on ne peigne pas le diable qui n'a pas de cheveux.

Nous conseillons donc respectueusement à l'Est Central, de même qu'à l'Association des hommes d'affaires de Ville-Marie, de se documenter d'ici le mois d'octobre sur la situation des autres hôtelleries du *Pacifique*. Ils le peuvent par l'entremise du comité des chemins de fer à Ottawa! Il importe surtout d'établir que le *Pacifique* peut perdre des sommes considérables dans d'autres hôtelleries sans songer à les fermer. Si ce fait peut être démontré, on ne voit pas pourquoi l'Est de Montréal, après les excellents traitements que la compagnie a reçus des autorités municipales, devrait se voir payer les pots cassés. Il faut éclairer la situation afin de pouvoir discuter intelligemment et bien pénétrer la grande compagnie ferroviaire de cette vérité: que les bons procédés en attirent d'autres en retour, mais que, par contre, il en est de même des mauvais procédés. Nous la croyons, au reste, fortement engagée sur le chemin de Damas.

Enfin, il faut de toute nécessité faire de la gare Viger le terminus pour les trains de l'Est des deux compagnies ferroviaires. On nous dit que le *Pacifique* n'a pas à cela la moindre objection, mais que l'opposition viendrait désormais du *Canadien National*, qui attend pour voir si la fusion ne viendra pas. Si la fusion générale vient, la fusion particulière des gares l'aura précédée et si la fusion ne vient pas, la fusion des deux gares aura quand même eu lieu — et elle est indispensable. Si le Canadien National se fait tirer l'oreille pour donner justice à l'Est que sa gare Moreau insulte depuis près de trente ans, il est facile de l'amener à la raison. On peut punir alternativement une compagnie, puis l'autre et même les deux à la fois: il y a l'autobus et le camion! Ensuite, pourquoi le service d'hygiène laisse-t-il ouverte cette vespasienne démodée de la gare Moreau? Elle peut être condamnée du seul point de vue sanitaire, lei les autorités municipales n'ont pas à chercher longtemps la solution, elle est entre leurs mains.

La condamnation du Viger n'est pas révoquée; on y surseoit simplement et, en son for intérieur, le juge est contrarié de ce sursis. A nous de faire casser la sentence en prenant tous les moyens possibles dont ceux que nous venons d'indiquer. L'Est central a, par ailleurs, raison de demander aux gens de l'Est de favoriser leur hôtel, ce qui sera possible dès que le service et les prix dudit hôtel seront bien établis, et ce qui sera logique dès que les gens de l'Est central prêcheront d'exemple. Ensuite, il faut s'employer à redonner de la vie, de l'animation, de l'attrait au quartier en exigeant son embellissement et son entretien. Il faut améliorer le parc Viger, le *policeur* davantage et achever l'ouverture de la rue de Berri. Pour tout dire, il ne faut négliger aucun moyen de faire de la réclame à cette partie de la ville. Pourquoi ne pas reprendre la question de la gare des autobus dans l'Est? La Compagnie des tramways s'est montrée, dans le temps, intraitable. Depuis, ses revenus baissent et son orgueil aussi. Enfin, point capital, qu'on étudie la distribution actuelle des lignes de tramways, pour constater si elles répondent réellement aux besoins et aux désirs de la population ou si nous ne sommes pas en présence d'une vaste conspiration pour jeter dans l'ouest de la ville tout le public voyageur.

Louis DUPIRE

LES DEUX SESSIONS

COMPTES RENDUS ABONDANTS ET VIVANTS

Les deux sessions, fédérale et provinciale, sont ouvertes. Le "Devoir" publiera de ces travaux des comptes rendus vivants et complets faits par des journalistes, MM. Emile Benoist et Alexis Gagnon, qui ont une longue expérience des deux parlements. Magnifique occasion pour nos amis de faire de la propagande! L'abonnement au journal est de \$6 par année pour le Canada, de \$8 pour les Etats-Unis et l'Empire britannique, de \$10 pour l'Union Postale. On peut s'abonner pour quatre ou six mois. Trois sous le numéro.

A Québec

Rien que dix minutes de séance

M. Duplessis proteste — Temps et argent public perdus — L'explication de M. Taschereau — Les affaires de la régie des alcools ont diminué

M. PAUL SAUVE PRESENTE UN BILL IMPORTANT

(Par Alexis GAGNON)

Québec, 1er. — La Chambre s'est réunie hier après-midi pour ne siéger qu'une dizaine de minutes puis s'ajourner à cet après-midi. M. Maurice Duplessis, chef de l'opposition, s'est alors levé et a reproché au gouvernement de gaspiller l'argent de la province.

Un mois et demi avant la session, a-t-il expliqué, le gouvernement a donné un avis officiel, disant qu'il était préparé pour la convocation des Chambres. Il a eu en plus une semaine de répit après le débat sur le discours du trône, pendant laquelle ses employés ont eu le temps de préparer les bills. Or, depuis que la Chambre siège, elle a à peine suffisamment d'ouvrage pour siéger plus que vingt minutes à une demi-heure par jour.

"Le gouvernement prétend que la province n'a pas d'argent; il exhorte les contribuables et les corps publics à pratiquer la plus stricte économie. Cependant, il me semble que le gouvernement pourrait économiser et ne pas gaspiller les jours coûteux de la session."

M. L.-A. Taschereau explique que la brièveté du débat sur le discours du trône était imprévue et qu'en conséquence, la besogne n'a pu être préparée aussi rapidement qu'on aurait pu le souhaiter. D'ailleurs la Chambre, si elle n'a pas siégé longtemps, n'en a pas moins exécuté beaucoup de besogne. Le gouvernement, pour sa part, a présenté près d'une quinzaine de mesures et une vingtaine de projets de lois ont été renvoyés devant les comités de la Chambre pour étude.

Décidément, la décision de M. Duplessis d'endiguer les flots de l'éloquence dès le début fut une vilaine pièce jouée au gouvernement. Comme on l'a déjà dit, le gouvernement profite du débat sur le discours du Trône, pour préparer la législation. Or, cette année, le débat ayant été supprimé, le gouvernement a été obligé de lancer dans la fournaille législative tous les bills qu'il avait au fur et à mesure de leur production. Et il ne peut arriver qu'à grand-peine à reprendre le dessus.

M. Stockwell a présenté le rapport des comptes publics pour l'année 1931-1932. On trouvera ailleurs un résumé des tableaux financiers. Le ministre a aussi déposé le rapport annuel de la Commission des Liqueurs. Celle-ci accuse une diminution considérable de revenus plus de \$2,000,000 sur l'exercice financier précédent.

Le rapport des comptes publics indique un déficit de \$584,708 pour l'exercice financier terminé au 30 juin 1932. M. L.-A. Taschereau avait dans le temps publié un exposé très détaillé des recettes et des dépenses que le *Devoir* ainsi que les autres journaux ont publié intégralement. Nos lecteurs nous dispenseront d'y revenir sauf dans un court exposé qu'ils trouveront ailleurs dans le journal.

Diminution sensible

La Commission des liqueurs si-

L'actualité

Un amateur de radiodiffusion, en Nouvelle-Zélande, avait un ami, qu'il n'avait du reste jamais vu, à Teller, en Alaska. Dix mille miles les séparaient. Et tous les jours ils causaient ensemble, à la radio. L'autre soir, ils échangeaient leurs impressions par-dessus la mer, lorsqu'un soudain, au beau milieu d'un mot, le radiophile de Teller cessa ses signaux. Le Néo-Zélandais eut beau, pendant quelques secondes, tenter de renouer les communications, rien n'y fit. Il lança un appel en bloc aux amateurs de radio de la côte américaine du Pacifique. A Carmel, en Californie, un colonel à la retraite, radiophile lui aussi, recueillit les signaux, engagea la conversation avec le Néo-Zélandais et comprit qu'il avait dû se passer quelque incident anormal, à Teller. Cela l'alarma d'autant plus que l'homme de Teller était l'un de ses partenaires de conversation par radio. Il retraça immédiatement à Teller un autre amateur radiophile, lui signala l'étrangement de l'inter-ruption et le pria d'en trouver un plus tôt la cause. L'interpellé mit ses fourrures, se rendit à la cabine de l'homme qui avait cessé si curieusement ses signaux; il le trouva presque asphyxié à mort par les vapeurs qui s'échappaient d'un réchaud à essence allumé dans la pièce où était l'appareil de radiodiffusion. L'homme une fois transporté à l'hôtelier et ranimé, tout s'expliqua. Et le radiophile de la Nouvelle-Zélande fut tout de suite rassuré, de même que le colonel californien. Tout cela s'était passé en moins d'une demi-heure, malgré la distance qui séparait tous les figurants de ce drame — il aurait fallu voyager, par voies ordinaires, trois semaines pour la franchir.

Radio

Et cela rappelle l'aventure qui survint à Richard Byrd, le jeune vice-amiral américain qui survola le pôle sud, il y a quelque trois ou quatre ans, avec Bernt Balchen. L'expédition Byrd avait ses quartiers généraux sur la banquise polaire, à quelques centaines de miles du pôle sud, à un poste appelé Little America. Byrd était en relations constantes avec le Times, de New-York, auquel il avait vendu la primeur de ses récits et qui avait envoyé un journaliste avec Byrd. Un poste de radio reliait Little America à l'extérieur. Un soir, Byrd voulut communiquer avec le Times, à New-York. Il eut beau faire lancer des appels, le Times ne répondait pas, le poste de réception se trouvant, par accident, fermé. Cela pressait. Comment faire? Le chef du poste de Little America s'avisa de lancer un appel d'urgence, mandant à quelqueun l'entendrait de prévenir le chef des services radiophoniques du Times, pour qu'il ouvrit le poste de réception. Il donna le nom et l'adresse téléphonique du chef, qui habitait Brooklyn ou Newark. Un amateur du voisinage de New-York cueillit l'appel, prit le téléphone et prévint le chef du poste, au Times, de se mettre aux aguets, que Byrd voulait entrer en communication avec lui. Quelques minutes plus tard, Byrd et le Times causaient ensemble, malgré les milliers de miles qui les séparaient.

Jadis, pareils faits eussent été impossibles. Ils sont aujourd'hui d'occurrence fréquente. Personne ne s'en étonne plus. A peine si on ne les note dans l'information générale, car ce n'est presque pas de la nouvelle. Le monde se contracte. Cela ne veut pas dire que les nations se rapprochent. Elles n'ont jamais été aussi éloignées les unes des autres.

PIERRE et JEAN

A OTTAWA

M. Sam Gobeil a fort embarrassé ses collègues bleus du Québec

Sa demande d'ajourner le débat sur la motion Boulanger cause des ennuis à tout un groupe — L'attitude de M. Armand Lavergne — Caucus et conciliabules — M. Bennett aurait été prêt à faire un beau geste — Pas d'inflation monétaire

NOS RELATIONS COMMERCIALES AVEC LA RUSSIE

(Par Emile BENOIST)

Ottawa, 31 — La journée parlementaire a été plus intéressante par ce qui s'est passé dans la coulisse que sur la scène, c'est-à-dire à la Chambre des Communes.

Les députés, aujourd'hui encore, n'ont tenu qu'une brève séance, terminée peu après cinq heures. Le gouvernement a répondu à quelques interpellations; le premier ministre a fait une déclaration à propos de nos relations commerciales avec la Russie des soviets; et le ministre des finances, M. Rhodes, a ébauché la présentation devant le comité plénier de son bill qui modifie la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

M. Rhodes a dû s'en tenir à l'ébauche d'une présentation car il a admis lui-même que la rédaction de certains articles du bill doit être modifiée. Cela sera fait incessamment; en attendant l'usine parlementaire doit s'occuper d'autre chose.

Le geste de M. Gobeil

Normalement, le bill de M. Rhodes ayant été mis de côté, la Chambre eût dû passer, pour s'en tenir à son feuilleton, à la résolution de M. Oscar Boulanger. Cette résolution a trait à la frappe d'une monnaie bilingue, à l'impression d'un monnaie de papier et de titres d'Etat également bilingues. Le débat là-dessus s'est engagé, hier, par un discours de M. Boulanger lui-même. Mais le débat a été de courte durée car M. Sam Gobeil, député conservateur de Compton, en a demandé tout de suite l'ajournement, ce qu'il a obtenu par un vote de la Chambre.

Le parrain de la résolution, M. Boulanger, député de Bellechasse, est libéral. Les conservateurs de la province de Québec sont généralement d'avis que cette mesure a sur-tout pour but de mettre le gouvernement Bennett dans l'embarras. Cela explique la demande d'ajournement de M. Gobeil. Le député de Compton est conservateur aussi ardent qu'apparemment convaincu, ce qui n'est pas peu dire. Mais son geste d'hier paraît irréfléchi. Il se trouve à mettre en tout cas le gouvernement dans l'embarras autant, sinon plus que la résolution Boulanger.

En effet, pourquoi M. Gobeil n'était-il pas prêt, dès hier, à se prononcer en faveur de la monnaie bilingue? Il eût pu se taire à tout le moins, ne pas demander l'ajournement du débat. L'un de ses collègues de langue anglaise, M. Stitts, de Selkirk, Man., s'était levé en même temps que lui, non pour faire une demande d'ajournement mais pour parler en faveur de la résolution Boulanger. Pourquoi n'avait-il pas laissé parler M. Stitts? Le député de Compton a fait preuve de plus de zèle que de réflexion. C'est ce que certains de ses collègues conservateurs de la province de Québec ne peuvent s'empêcher d'observer aujourd'hui.

Quelques-uns d'entre eux, qui n'étaient pas présents en Chambre, hier, déclarent que s'ils avaient été là, ils eussent voté contre la motion d'ajournement. C'est notamment le cas de M. Armand Lavergne, vice-président de la Chambre, qui nous prie de le dire à nos lecteurs.

L'ajournement Gobeil met les conservateurs québécois dans l'embarras. Ce matin, cet après-midi et ce soir, ils ont tenu des caucus et se concertent et tirent des plans pour que l'affaire ne tourne pas à leur désavantage. Le malheur, c'est que certains partisans farouches sont d'avis qu'il faut s'opposer à la résolution Boulanger parce qu'elle vient d'un rouge.

Caucus et conciliabules ont fait que le débat sur la résolution ne s'est continué ni après midi ni ce soir, comme la chose eût dû normalement arriver. En définitive ces caucus et ces conciliabules — les conservateurs ont toujours eu le sens de la stratégie — donneront-ils un résultat heureux? C'est fort possible. Si le débat sur la résolution Boulanger reprend enfin, il paraît que le député Stitts a bien l'intention de ne pas rater son coup et de prononcer le discours qu'il a tout prêt. Un député de Toronto, M. Baker, qui parle couramment le français, se propose également d'appuyer la résolution Boulanger. M. Baker, il va sans dire, est conservateur.

Des conservateurs de langue anglaise n'attendent que l'occasion d'appuyer la légitime demande de M. Boulanger. Des députés conservateurs québécois continuent de se concerter sur ce qu'il convient de faire. La politique produit tout de même d'étranges situations! Nous apprenons même, et de bonne source, que M. Bennett serait

disposé non seulement à laisser voter unanimement la résolution Boulanger, mais encore à lui donner immédiatement suite en faisant frapper de la monnaie bilingue et imprimer de la monnaie de papier bilingue. M. Bennett n'aurait posé qu'une condition à ses collègues de la province de Québec: Trouvez-moi ce qu'il faut pour justifier une telle décision aux yeux de tous les contribuables canadiens.

Les collègues québécois de M. Bennett auraient-ils tant de peine à justifier le bilinguisme de la monnaie?

A propos d'inflation

Un grand caucus de tout le parti conservateur s'est aussi tenu aujourd'hui. M. Bennett a eu recours aux grands moyens pour faire rentrer dans le rang un certain nombre de ses députés, des provinces de l'Ouest qui réclamaient l'inflation comme moyen de remédier à la crise.

Après avoir rappelé ce qu'il pense de l'inflation monétaire, c'est-à-dire pas grand chose, M. Bennett a dit qu'il est prêt à démissionner comme premier ministre et comme chef de parti si ses gens ne sont pas satisfaits de lui. Personne n'a répliqué et le caucus s'est poursuivi sans qu'il fût davantage question de l'inflation.

De l'inflation monétaire, on est passé à la très grave question des salaires des fonctionnaires. Faut-il faire disparaître la réduction de dix pour cent imposée au dernier, la maintenir, ou augmenter cette réduction de dix à vingt pour cent? C'est comme de raison le Parlement qui décidera; mais le caucus conservateur a décidé déjà, pour autant que la députation conservatrice est concernée, que la réduction de dix pour cent sera pour le moins maintenue, qu'elle pourra même être augmentée d'un autre dix pour cent.

Le vent est à l'économie sur la colline parlementaire.

Nos relations avec la Russie

Depuis quelque temps, on entend parler d'un projet de troc entre la Russie et le Canada. Nous pourrions, paraît-il, expédier du bétail là-bas et recevoir en retour divers marchandises, du pétrole, du charbon, etc.

M. Bennett a fait, cet après-midi, une déclaration à ce sujet. On en trouvera la substance ailleurs. Il ne s'agit à son dire que d'une proposition bien vague, tellement vague que les Canadiens qui en ont entendu le gouvernement n'ont jamais pu démontrer qu'ils avaient eu de bonne foi des offres du gouvernement des Soviets.

Un syndicat qui comprend un certain M. Serkau et quelques associés a proposé au gouvernement canadien de garantir jusqu'à concurrence de \$4,000,000 des obligations du gouvernement russe données en paiement d'une grande quantité de nos bestiaux que les Russes sont disposés à nous acheter. C'est évidemment le syndicat Serkau qui vendrait les bestiaux en question.

Ce syndicat prétend que la transaction qu'il pourrait faire rendrait service aux éleveurs canadiens.

John Boyd

John Boyd, depuis d'assez longues années déjà, vivait dans la retraite; mais qui, parmi ses anciens camarades, parmi les hommes d'affaires et les hommes politiques d'un certain âge, avait oublié ce bon géant?

John Boyd était un professionnel du journalisme. Il a occupé les postes les plus disparates et ceux qui exigent la plus absorbante attention. Mais, en marge de cette dure besogne, il avait su cultiver le goût des lettres pures et de l'histoire. Il est ainsi que le chroniqueur financier de la *Gazette*, après de longues heures passées à analyser les rapports de banques ou la cote de la Bourse, trouvait le moyen de ciser les sonnets et de bâtir un gros livre à la mémoire de Georges-Etienne Cartier.

John Boyd était un noble cœur, et les Canadiens français lui doivent un reconnaissant et pieux souvenir. Il s'était passionné pour notre histoire et, quand le fameux Règlement XVII suscita toute une bagarre, John Boyd n'hésita point à faire la preuve publique de ses sympathies.

Il fut par là un bon ouvrier de la paix nationale et de la concorde entre les races.

Tout ceux qui l'ont connu s'inclineront avec un affectueux respect devant la dépouille mortelle de cet homme de talent qui fut, d'abord et surtout, un brave homme.

O. H.

diens, en contribuant à relever les prix de la marchandise qui les intéresse; pour cette raison ce syndicat voudrait que le gouvernement du Canada les mit à l'abri de tous les risques financiers qui résultent de l'opération. Aucune banque ne voudrait probablement consentir au syndicat même le crédit à court terme que l'affaire nécessite. Or le syndicat imagine le recours au gouvernement. Pour le crédit à plus long terme, la difficulté s'aggrave et la garantie de l'Etat canadien apparaît de plus en plus nécessaire aux gens du syndicat. Mais les gens du syndicat, à ce qu'il semble, d'après la déclaration de M. Bennett, n'ont jamais eu la moindre preuve d'offre de la part du gouvernement russe. Le gouvernement canadien

(Suite à la dernière page)

Bloc-notes

Où sont-ils?

Voici plus de deux mois — c'était dans les derniers jours de novembre — le premier ministre de la province, M. Taschereau, déclarait que son gouvernement avait (dépêche de la *Canadian Press* traduite par le *Canada*) "tout l'argent dont il a besoin pour ses paiements, grâce à des arrangements qui ont été conclus récemment avec les banques".

Depuis, ce même gouvernement a emprunté \$9,000,000.

On pourrait donc croire qu'il a réglé toutes ses dettes criardes, qu'il ne traîne plus de comptes qui attendent paiement.

Or, il semble bien qu'il soit loin d'en être ainsi.

Jeu d'été dernier, nous publions la substance d'une note où l'on affirmait qu'en Abitibi, à la date du 23 janvier, on n'avait pas, sur un montant d'un quart de million, dû dans la région, payé dans ces derniers temps plus d'une dizaine de mille piastres.

Notre correspondant précisait même que, sur un total de \$135,669.50 de primes de défrichement qui, à cette date, auraient dû normalement être acquittées, on n'avait encore — et ceci se serait fait aux premiers jours de janvier — payé que \$4,664.00. Il ajoutait qu'on avait versé un millier de piastres sur les comptes dus par le ministère de la colonisation, deux mille sur ceux du ministère de la voirie et payé un mois de salaire sur quatre ou cinq à certains fonctionnaires.

"A part cela, concluait notre correspondant, rien au compte des secours directs de l'exercice 1931-32, rien sur les travaux de chômage. Les entrepreneurs qui ont fait des chemins pour le gouvernement attendent depuis six mois et plus que le gouvernement règle leurs comptes, afin de régler eux-mêmes avec les marchands et les banques".

Une lettre qui émane d'une autre source, et datée celle-là du 30 janvier, confirme et précise pour une paroisse particulière, et que nous pourrions nommer, cet état de choses.

Dans cette simple paroisse de l'Abitibi, nous affirmer notre correspondant, il est dû au moins \$8,500 de primes de défrichement. Pas un sou n'a encore été payé.

On comptait sur un total de \$1,735 pour secours direct ou octrois aux nouveaux colons (automne 1931, hiver 1932), et l'on s'attendait au paiement de ces comptes en février 1932. Rien n'est encore venu.

Voici donc une dizaine de mille piastres — et ce n'est peut-être pas tout — que le gouvernement devrait dans une seule paroisse.

S'il en est ainsi, où sont donc passés les neuf millions de l'emprunt et les ressources dont M. Taschereau disait pouvoir disposer il y a deux mois déjà?

A quels remboursements ont-ils servi?

Le silence

Cette question des paiements différés est très importante et grosse de conséquences. La-dessus aucun de ceux qui peuvent réfléchir ne nous opposera la plus légère dénégation. Dans une région comme l'Abitibi, par exemple, où il est si difficile de se procurer de l'argent, songez à ce que représente ce défaut de paiement qui gêne toute la vie économique.

Or, chose si étrange, au moins singulièrement significative, on fait sur tout cela dans la plupart des journaux un silence complet.

Nous avons beau poser des questions, offrir de publier des informations nouvelles ou, s'il y a lieu, des rectifications, silence parfait! Le silence est une grande force, mais ce peut être aussi un formidable aveu.

O. H.

Si vous voyagez...

adresser-vous au SERVICE DES VOYAGES. LE DEVOIR. Billets amis pour tous les pays au tarif des compagnies; paquebots, chemins de fer, autobus. Aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphonx HARbour 1241.

L'Hôtel Viger restera ouvert jusqu'au premier octobre

"Si les revenus ne sont pas satisfaisants d'ici là, annonce un communiqué du Pacifique Canadien, l'hôtel sera alors fermé" — Une entrevue de l'"Est Central Commercial" avec M. Beatty

Le Pacifique Canadien nous fait tenir la communication suivante annonçant que l'hôtel Viger restera ouvert jusqu'au 1er octobre prochain:

"L'hôtel de la Place Viger, qui devait fermer ses portes définitivement hier soir, restera ouvert au moins encore pendant un certain temps. Dans un communiqué publié hier à la gare Windsor, les autorités du Pacifique Canadien déclarent que vu le regain d'intérêt que semblent prendre à l'hôtel et à ses possibilités un bon nombre d'hommes d'affaires et d'organisations diverses, la compagnie a décidé d'en continuer l'exploitation jusqu'au 1er octobre prochain. Si les revenus ne sont pas satisfaisants d'ici là, l'hôtel sera alors fermé. Devant les nombreuses représentations qui lui ont été faites en faveur du maintien du Viger, la compagnie a cru devoir prendre cette décision, avec l'espoir que ceux qui ont manifesté tant d'intérêt pour l'hôtel voudront bien, à la suite d'arrangements quelque peu différents, l'encourager assez pour qu'il cesse d'être un fardeau continu et croissant pour les revenus de la compagnie".

Auprès de M. E. W. Beatty

Lundi après-midi, à 4 heures, une délégation de l'Est Central Commercial avait une entrevue de quarantaine minutes avec M. Beatty.

Avis de décès

LACROIX — A Montréal, le 30 janvier 1933, décédé à 57 ans, Alfred Lacroix, époux d'Amélie Carignan. Funérailles le jeudi 2 février. Le convoi funèbre partira du No 50, chemin de la Côte Ste-Catherine à 8 h 45 du matin, pour se rendre à l'église St-Vincent d'Outremont, où la service sera célébré. Sépulture à Lachine.

BELOUCHE — A La Pléche, Sask., le 31 janvier 1933, décédé à 80 ans, Dr O. D. Belouche. L'inhumation aura lieu à Argyle, Minnesota.

Nécrologie

AUGER — A Montréal-Nord, le 30, à 42 ans, Mme Anna Ouellette, épouse de J. J. Auger.

BEAUF — A Montréal, le 29, à 57 ans, Marie-Antoinette Laroche, épouse de Norbert-Pierre Beauf, voyageur de commerce.

BENOIT — A Montréal, le 29, à 49 ans, Delphine Hébert, épouse de Joseph Hébert.

BRABANT — A Montréal, le 30, à 73 ans, Mme Octavie Blanchard, épouse de feu Louis Brabant.

BRASSEAU — A l'hôpital St-Eusèbe de Joliette, à 78 ans, Arthémise Miron, épouse de feu J.-B. Brasseau.

CHARBONNEAU — A Montréal, le 29, à 75 ans, Arthur Charbonneau, époux de feu Augustine Leblanc.

COULTEUR — A Montréal, le 30, à 83 ans, Mme Rose Coultier, épouse de feu Honoré Coultier.

DESAUTELS — A Montréal, le 30, à 47 ans, Emilie Desautels, épouse d'Emile Desautels.

GAUVREAU — A Montréal, le 22 ans, Jeanette Gauvreau, fille de Mme veuve A. Gauvreau, née Hermine Girard.

GIRARD — A Montréal-Nord, le 30, Rosalie Auger, épouse de J. Girard.

GRAVEL — A l'hôpital St-Luc, le 31, à 72 ans, Adolphe Gravel, époux d'Antoinette Gravel.

JOLICOEUR — A Montréal, le 30, à 45 ans, Mme Adolphe Jolicoeur, née Aurèle Dufort.

JULIEN — A Montréal, le 29, Mme veuve Julien Julien, née Adeline Pilon, autrice de St-Thomé.

LACROIX — A Montréal, le 30, à 57 ans, Alfred Lacroix, époux d'Amélie Carignan, président de Lacroix et Léger Lée.

LANTIER — A St-Genevieve, Co. Jacques-Cartier, le 31, à 51 ans, Félix Lantier.

LAZON — A Montréal, le 29, à 89 ans, Elise Gohier, épouse de feu Aldéric Lazon.

LEFEVRE — A Montréal, le 30, à 52 ans, Hector Lefevre, époux d'Odiane Dufort.

LESSARD — A Montréal, le 26, à 24 ans, Jeanne Lessard, fille de Henri Lessard et de Marie Vint.

MORIN — A Victoriaville, le 30, à 34 ans, Joseph Morin, époux d'Alice Caron, autrice de Montréal.

PAQUIN — A Montréal, le 31, à 54 ans, Rosanna Longpré, épouse de Louis Paquin.

PILON — A Montréal, le 29, Mme veuve Joseph Pilon, née Annie Montpetit, à 76 ans.

PREGENT — A Montréal, le 30, à 55 ans, Alphonsine Gauthier, épouse d'Albert Pregent, barbier.

SABOURIN — A Montréal, le 31, à 60 ans, Mme J.-L. Sabourin, née Alice Rochet.

VILLENEUVE — A Toronto, le 30, à 38 ans, Earl Villeneuve, fils d'Henri Villeneuve et d'Agnes Matheson.

L'administration municipale

Les obligations du contribuable envers la Cité de Montréal et les obligations de la Cité envers le contribuable — "Représentation without taxation" — Des chiffres et des faits

Causerie radiophonique de M. Léon Trépanier

Voici le texte de la causerie donnée hier soir au microphonie sous les auspices de la Ligue du Progrès civique par M. Léon Trépanier, leader du conseil municipal:

Je suis heureux de l'avantage que m'est offert ce soir, de renseigner le contribuable sur ses obligations envers la cité et en retour, sur les obligations de celle-ci envers lui. On applaudit trop de ce temps-ci des réticences qui demandent que la cité diminue ses revenus et augmente ses largesses envers le contribuable, pour ne pas au moins faire une mise au point.

On a souvent exalté le grand principe constitutionnel britannique: *No taxation without representation*.

Je suis sûr que plusieurs de ceux qui m'écoutent ignorent qu'à Montréal, depuis 1912, la charte municipale consacre le principe contraire: *Representation without taxation*. Il faut tenir feu et lieu pour avoir le droit de vote, mais on peut s'abstenir de payer même la taxe d'eau, sans que cela atténue le cens électoral. Or, dans la seule année de 1931, la cité a perdu plus de \$454,000 en taxes d'eau. Nous n'avons pas perdu moins en 1932. Et cette anomalie va bientôt prendre des proportions de plus en plus sérieuses par suite d'un état civil qui est en train de se créer, celui de CHÔMEUR.

Le chômeur le plus réaliste, celui qui préfère de beaucoup le droit aux secours directs, au travail rémunéré, peut annuler demain le droit de vote du propriétaire qui l'habite gratuitement dans sa maison, car la charte accorde ce droit à toute personne tenant feu et lieu. Or, depuis 1930 jusqu'à la fin de 1932, le trésor municipal a déboursé \$1,830,073.00, c'est-à-dire le tiers de sa part de \$5,595,000.00 pour nourrir et abriter les chômeurs. C'est entre les mains de ce nouvel élément de contribuables que pourrait être confié demain le sort de disposer d'un budget de revenus de plus de \$37,000,000.00.

Est-ce insulter à la démocratie de déclarer qu'une telle situation est un accroc aux principes les plus élémentaires de l'économie politique?

On trouvera certainement logique que le choix des administrateurs d'un budget aussi considérable soit laissé à ceux qui contribuent au moins de quelques dollars à ce budget.

L'assistance

Car, en somme, la Cité fournit une large part de ses revenus en service d'assistance aux indigents de toutes sortes.

Elle paie annuellement plus de \$400,000 pour l'entretien des aliénés; elle débourse tous les ans \$100,000 pour l'entretien des enfants pauvres dans les écoles d'industrie; l'entretien des indigents dans les hospices coûte au trésor municipal plus de \$1,200,000 chaque année; pour les soins aux tuberculeux, impotents, paralysés ou autres gens atteints de maladies chroniques, elle consacrera cette année au moins \$225,000; son chiffre de subventions annuelles spéciales à divers hôpitaux s'élèvera cette année à \$157,000. L'Ecole de Réforme nécessite une dépense annuelle de \$40,000. L'œuvre des contre-jours nous coûte tous les ans \$350,000. Notre Refuge municipal, le refuge Meurling, a hospitalisé l'an dernier, aux frais de la Cité, bien entendu, 16,639 personnes, mais le nombre de couchés a été de 254,219 et le nombre de repas distribués de 525,345.

Nous ne pouvons pas songer à priver nos petits enfants de prendre leurs ébats sur nos patinoires publiques en hiver; or, l'an dernier, à part la part faite par la *Montreal Playgrounds Association*, dont il faut reconnaître le dévouement, la Cité a déboursé plus de \$100,000 pour confectionner et entretenir 94 patinoires publiques, alors qu'il n'y eut, à cause de la température que 28 jours de patinage.

Il y a quelques semaines je faisais visiter notre Hôpital des variétés à un ingénieur sanitaire américain. "Depuis deux ans, lui dis-je, il n'est pas entré un seul patient dans cette institution et notre population avoisine un million". Le visiteur fut étonné. Il le fut davantage quand je lui appris que nous possédons, à l'heure actuelle, la fiche sanitaire de 173,000 logis, ce qui veut dire qu'à cinq minutes d'avis nous pouvons renseigner un contribuable sur le nombre de pièces et conditions sanitaires de 173,000 habitations à Montréal.

Santé et protection

Montréal est soucieuse de la santé de ses contribuables. Elle les a pratiquement immunisés contre toute épidémie possible. L'an dernier, notre service d'incinération a débarrassé nos rues de 285,000 tonnes d'ordures ménagères. Nous débarrassons nos rues de la neige en hiver. L'enlèvement de la neige nous coûte \$10,000 le pouce, et comme il tombe rarement moins que 130 ou 140 pouces de neige par hiver, le coût de l'opération est au moins de \$1,130,000 par hiver.

Le nettoyage de nos rues en dehors de la saison d'hiver nous coûte annuellement \$800,000 mais c'est une mesure sanitaire nécessaire tout comme l'entretien de nos égouts qui exige une dépense tous les ans de plus de \$200,000.

Il y a aussi la protection du contribuable, protection par la police, protection contre l'incendie. Dans le premier cas, nous déboursons tous les ans environ \$325,000; pour le fonctionnement et le maintien de notre service d'incendie le chiffre s'élève à \$175,000. Ces deux

sommes n'incluent pas évidemment les salaires.

Notre climat rigoureux et le dégel du printemps endommagent considérablement nos pavages. Pour les maintenir en ordre ainsi que les trottoirs et nos rues en macadam, nous déboursons annuellement plus de \$210,000.

La Ville grandit sans cesse; le chômage et autres conditions économiques ont augmenté les obligations de la Cité qui, par contre, recevra beaucoup moins de revenus en 1933 qu'elle n'en touchait les années précédentes.

Nous avons fixé pour cette année, un budget de revenus qui s'élève à \$37,635,145.

Le 20 octobre dernier, M. Gabias, président du Comité exécutif, que l'ambition de bien servir ses concitoyens a presque conduit aux portes du tombeau, a fait un exposé si clair et si précis de la situation financière de la Cité telle que nous l'avons trouvée au 1er janvier 1932 et telle que nous l'avons en 1933, que je n'ai pas besoin d'y revenir.

Trois budgets par année

On m'a souvent demandé comment nous constituons tous les ans notre budget.

Nous avons ou nous pouvons avoir, en somme, trois budgets par année.

Le premier et le plus important, est celui que nous adoptons en fin de décembre pour l'année qui va suivre.

Ce budget est fixé d'après le revenu probable que peut nous apporter le rôle de taxes de propriétés, rôles de taxes d'eau, de taxes d'affaires, ainsi que l'estime des recettes diverses basées sur les encaissements de l'année précédente.

Nous avons ensuite le budget supplémentaire de mai qui est un état probable de la perception, avant la fin de l'exercice en cours, des surplus résultant des exercices antérieurs. Ce budget est évidemment des plus variables.

La charte nous autorise à constituer un troisième budget dans un cas de déficit. Nous avons, en effet, le pouvoir d'augmenter la taxe foncière mais cette augmentation ne peut pas être plus de \$0.15 par \$100 d'évaluation et le taux total de la taxe ne doit pas dépasser \$1.50 par \$100.00.

Bien que nous n'ayons pu, en huit mois d'administration, réduire de plus de \$3,000,000 le déficit dont nous avions hérité, il restait, encoeur une somme de \$679,000.00 à combler, et c'est pourquoi, au mois d'octobre, nous imposons une taxe supplémentaire de \$0.07 par \$100 d'évaluation. Cette taxe supplémentaire nous ne l'avons pas perçue; nous avons cherché et cherchons encore à combler cette balance de déficit par de nouvelles économies dont l'imposition nous est nécessairement pénible, mais qui est nécessaire pour la protection du contribuable dont nous sommes les mandataires.

Les taxes

Je n'hésite pas à dire, cependant, que l'impôt foncier payé à Montréal est en-dessous de celui payé dans n'importe quelle autre ville du continent, de l'importance de la nôtre. En 1932, le taux de la taxe se répartissait en effet comme suit: Cotisation \$1.35. Taxe spéciale: \$0.15%. Cette taxe spéciale fut imposée pour couvrir le déficit administratif de 1916 et 1917 ainsi que la reconstruction de l'hôtel de ville et le surplus de \$5.00 de la taxe des pavages.

Enfin, la taxe scolaire qui est de \$0.70 pour les catholiques, d'un dollar pour les protestants et de \$1.20 pour les Juifs et les neutres, c'est-à-dire les compagnies à fonds social.

La taxe scolaire n'apporte aucun revenu à la ville. Au contraire elle lui impose des obligations onéreuses. La ville est en effet tenue de payer aux commissions scolaires le montant inscrit aux rôles, que ce montant soit perçu ou non. Cette année, ce montant s'élèvera à \$9,250,000.00.

Pour faire face à notre budget de 1933, il nous faut percevoir du propriétaire \$13,000,000 en impôt foncier, \$9,250,000 en impôts scolaires, \$1,650,000 en impôts spéciaux et \$450,000 pour l'enlèvement de la neige sur les trottoirs. La taxe d'eau et la taxe d'affaires, qui sont respectivement de 6 p. c. et de 8 1/2 p. c. du loyer, devraient nous rapporter plus de \$6,800,000. La Compagnie des Tramways nous versera une somme de \$600,000 de par son contrat, et les recettes diverses nous donneront probablement \$6,000,000.

Ces recettes nous proviennent des permis et licences que nous émettons, notre part de recettes de la Cour du Recorder, des marches, des intérêts sur les rôles et arrérages de taxes, le loyer de nos conduits souterrains et divers autres revenus. Parmi ces revenus divers il faut compter notre part de la taxe d'amusements.

Mais la dépression va nécessairement diminuer ces revenus si nous étudions la statistique de ces dernières années. Elle démontre, en effet, qu'en 1930, le nombre de personnes qui ont fréquenté nos places d'amusements était de 25,600,000, alors qu'en 1932, le nombre n'était que de 21,700,000.

L'information la plus intéressante que l'on puisse communiquer à

un contribuable qui s'inquiète de l'emploi que les administrateurs font de sa contribution à la cité est certainement celle qui lui dira comment nous utilisons chaque cent dollars qu'il verse en taxes au trésor municipal.

Sur chaque cent dollars

Sur chaque cent dollars, il nous faut prendre \$35.85 pour payer les intérêts sur notre dette; le fonds d'amortissement exige \$4.86. Il nous faut mettre de côté également \$24.56 sur chaque cent dollars que nous recevons, pour les verser aux commissions scolaires. Les contrats et autres obligations qui exigent en 1931, une soustraction de \$12.39 sur cent dollars que nous percevons, exigent cette année une somme de \$14.93. Une somme de \$2.70 sera extraite de cent dollars pour notre fonds de réserve; \$1.32 pour le fonds de pension de nos fonctionnaires; \$3.49 pour la taxe spéciale de pavages.

Il reste la proportion de cent dollars pour les salaires et frais d'administration.

C'est ici que le contribuable pourra se rendre compte de la politique d'économie pratiquée par l'administration actuelle.

En 1932, suivant le budget voté en décembre 1931, sur chaque cent dollars versés par le contribuable en taxes de toutes sortes, il nous fallait prendre \$23.89 pour les salaires et frais d'administration.

En 1933, ce montant de \$23.89 sera réduit à \$11.07.

Ce qui veut dire que nous avons réduit à \$4,166,411.76 les frais de salaires et d'administration qui, pour l'année 1932, avaient été fixés à \$9,358,122.41.

En décembre 1931, les demandes de crédits des chefs de départements pour l'année 1932 dépassaient les crédits disponibles, par l'énorme chiffre de \$3,832,190.00.

On avouera qu'il a fallu des mesures énergiques pour limiter le chiffre au budget disponible sur tout quand dans les trois premiers mois de l'année 1932, précédant l'élection municipale, 53 p. c. du montant total disponible avait été dépensé.

Je me permettrai, en terminant, une observation à l'adresse des propriétaires, des hommes d'affaires et des corps publics.

Une certaine permanence

Dans son travail de réhabilitation des finances de la Cité, l'administration actuelle a nécessairement encouru l'impopularité et l'hostilité de divers éléments que l'on trouve habituellement fort remuants en temps d'élection.

Si l'on veut que ce travail soit continué suivant le désir de nos banquiers, aviseurs de la Cité et des vérificateurs qui viennent de nous suggérer d'importantes réformes administratives, il faut assurer aux dirigeants actuels une certaine permanence. Comment cela peut-il se faire?

Il est certain que ceux qui ne paient pas un sou de taxe à la ville seront les premiers et les plus forts à protester.

Car ce sont habituellement eux qui veulent gouverner et qui suggèrent les réformes les plus abracadabrantes.

A ceux qui sont responsables de la taxe, du bon renom de la Ville, de répondre et d'agir.

Rien que dix minutes de séance

(Suite de la première page)

théâtre enregistrée, l'intérêt dû sur le prêt ne se prescrit qu'après cinq ans, plus l'année courante. La même loi s'applique pour les rentes viagères.

Mais cette disposition ne s'applique à la créance hypothécaire que dans un cas de vente avec hypothèque et dans le cas de rentes viagères. Dans tout autre cas de créance, notamment, par exemple, un prêt hypothécaire à un cultivateur, la prescription s'applique après deux années plus l'année courante.

L'article 2125 du Code civil dit bien que le prêteur hypothécaire peut garantir le paiement de ses intérêts après l'échéance des deux années par l'enregistrement d'un bordereau contenant la somme des intérêts dus. Mais ce moyen, outre qu'il est sujet à contestations, entraîne des ennuis et des déboursés qui atteignent presque la somme des intérêts.

Le plus sûr moyen pour le créancier est alors d'intenter une action en interruption de prescription.

L'amendement de M. Sauvé supprime ces divers tracasseries et dépenses et pour le créancier hypothécaire et pour le débiteur. Il propose que d'ici au 31 décembre 1935 la prescription sur les intérêts sur créances hypothécaires ne s'applique pas.

M. J.-E. Perrault présente aussi un bill pour prolonger de deux années la réduction de taxes qu'il avait accordée aux compagnies d'amiante, pour une année, l'an dernier.

M. Duplessis veut des précisions

M. Stockwell a répondu à quelques questions posées par MM. Duplessis, Guertin et Lafleur.

M. Duplessis demandait pour quel montant la province a contracté des emprunts temporaires du 1er juillet 1931 au 10 janvier 1933. M. Stockwell répond que la province a été au débit aux banques pour une moyenne de \$10,000,000, soit environ cinq millions à la Banque de Montréal, et \$5,000,000 à la Banque Canadienne Nationale.

M. Maurice Duplessis a déclaré à M. Stockwell qu'il demandait des chiffres exacts et non pas des moyennes et qu'à l'avenir il faudrait répondre avec plus de précision.

M. Stockwell a répondu aussi à M. Guertin que durant les quatre premiers mois de l'exercice financier commencé au 1er juillet 1932, les recettes ont été de \$10,824,000 contre \$17,140,000.

La Chambre s'ajourne ensuite à cet après-midi.

A. G.

KINO-PETROL

SUPPRIME LES DEMANDEAISONS ET LA CHUTE DES CHEVEUX DETRUIT LES PELLICULES.



Croisières d'hiver Partout au pays du soleil LES BERMUDES

Nouveaux prix réduits. Départs fréquents de NEW-YORK-BOSTON-HALIFAX. Aller et retour (4 jours en mer) \$60. 1ère classe, depuis... Séjour de 1, 4 ou 5 jours entre les racordements. Hôtel, repas compris, par \$6. jour, depuis

Indes Occidentales

Les paquebots servent d'hôtel — repas compris.

De NEW-YORK tous les 15 jours. Destination: Saint-Thomas, Ste-Croix, St-Kitts, Antigua, Guadeloupe, Dominique, Martinique, St-Lucie, Barbades, Trinidad, St-Vincent, Grenade.

Paquebots: FORT ST-GEORGES et NARISCA.

23 JOURS — Voyage \$135. complet aller et retour

Deux fois par mois de HALIFAX. Destination: Porto-Rico, Guadeloupe, Martinique, Barbades, Trinidad et Guinée anglaise.

Paquebots: COLBORNE et CHOMEDY.

30 JOURS — Voyage \$145. complet, aller et retour

Services réguliers

Toutes les 2 semaines, le dimanche de HALIFAX et le mardi de BOSTON.

Destination: Les Bermudes, St-Kitts, Nevis, Antigua, Montserrat, Dominique, Ste-Lucie, les Barbades, St-Vincent, Grenade, Trinidad et Guyane anglaise.

Paquebots: LADY NELSON, LADY HAWKINS et LADY DRAKE.

31 JOURS — Voyage \$210. complet, aller et retour

Toutes les 2 semaines, le mercredi de HALIFAX, le vendredi de BOSTON.

Destination: Les Bermudes, Bahama et la Jamaïque.

Paquebots: LADY RODNEY et LADY SOMERS.

21 JOURS — Voyage \$165. complet, aller et retour

Croisières Antilles et Amér. du Sud

Les paquebots servent d'hôtel — repas compris

Paquebots	Départs de New-York	Durée jours	Prix minimum
Vulcania (11)	3 av.	14	160.00
Mauretania (7)	4 fév.	12	155.00
Francania (3)	10 fév.	9 1/2	95.00
Conte Grande (12)	11 fév.	16	190.00
Georgic (13)	15 fév.	16	177.50
Mauretania (7)	18 fév.	12	155.00
Vulcania (8)	18 fév.	31	377.50
Majestic (14)	21 fév.	4	62.50
Caledonia (10)	22 fév.	20	195.00
Francania (3)	24 fév.	9 1/2	95.00
Lafayette (15)	25 fév.	19	217.50
Conte Grande (12)	4 mars	16	190.00
Georgic (13)	4 mars	16	177.50
Mauretania (7)	4 mars	12	155.00
Francania (3)	10 mars	9 1/2	95.00
Mauretania (7)	18 mars	12	155.00
Caledonia (10)	18 mars	14	195.00
Conte Grande (7)	23 mars	20	167.50
Francania (3)	24 mars	9 1/2	95.00
Conte Grande (12)	8 avril	16	190.00
Majestic (14)	13 avril	4	62.50
Virginia (3)	14 avril	9	100.00
Conte Grande (15)	26 avril	9	95.00
Conte Grande (17)	6 mai	9	110.00

* Départ la veille de Boston et retour un jour plus tard à Boston.

- (3) Nassau, Havane.
- (7) Trinidad, la Guayra, Curaçao, Cartagène, Colon, Havane.
- (8) Martinique, Trinidad, Bahia, Rio de Janeiro, Pernambuco, Grenade, Curaçao, Cuba.
- (10) St-Kitts, Nevis, Antigua, Montserrat, Guadeloupe, Dominique, Martinique, Barbades, Grenade, Trinidad, Venezuela, Ile Marguerite, Curaçao, Ste-Croix, St-Thomas, Porto-Rico.
- (11) La Guayra, Curaçao, Colon, Havane, Nassau.
- (12) Martinique, Trinidad, la Guayra, Curaçao, Colon, Jamaïque, Havane.
- (13) Nassau, Haïti, Kingston, Colon, Havane.
- (14) Bermudes.
- (15) St-Thomas, Martinique, Trinidad, Venezuela, Curaçao, Panama, Havane.
- (16) Bermudes, Havane.
- (17) Bermudes, Cuba, Bahamas.

Croisières en Méditerranée

Demain: JEUDI, 2 février 1933.
Purification de la Sainte Vierge, d. 2e cl.
Lever du soleil, 7 h. 22.
Coucher du soleil, 5 h. 07.
Coucher de la lune, 0. 52 p.m.
Premier quart, le 21, à 8 h. 22 m. du matin.
Pleine lune, le 10, à 8 h. 7 m. du matin.
Dernier quart, le 17, à 9 h. 15 m. du matin.
Nouvelle lune, le 24, à 7 h. 50 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

NEIGE OU PLUIE
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 39.
Minimum 25.
Même date l'an dernier 0.
Minimum aujourd'hui 25.
Même date l'an dernier, 12 en-dessous.
BAROMETRE
10 heures a.m. 29.99. 11 heures a.m. 29.95.
Midi: 29.91.
Chiffres fournis par la Maison M. & M. de
Montréal, 1610 St-Denis, Montréal.

Une délégation pour l'Externat classique Sainte-Croix auprès de M. Taschereau

Elle demande un subside de \$10,000 — "Je ne sais pas où nous le prendrons", répond le premier ministre

Québec, 1er. (D. N. C.) — "Le gouvernement veut bien continuer ses généreux octrois aux institutions d'enseignement et de charité, mais il doit le faire suivant ses ressources, qui sont malheureusement beaucoup moindres cette année", a déclaré ce matin le premier ministre, M. Taschereau, à une délégation qui est venue lui demander un subside de \$10,000 pour l'Externat classique Sainte-Croix, de la province de la Nouvelle-Écosse. Le chef du gouvernement a ajouté qu'à moins que la situation ne s'améliore considérablement au cours des prochains mois, il est peu probable que le budget qui sera soumis bientôt contienne de nouveaux subsides ou de nouvelles donations.

La délégation qui a présenté la requête au nom de l'Externat classique Sainte-Croix, se composait d'anciens élèves du collège Saint-Laurent, dirigé par les Pères de Ste-Croix, qui dirigent aussi l'Externat classique Ste-Croix, de la Nouvelle-Écosse.

Elle était conduite par deux évêques, S. E. Mgr Deschamps, de Montréal, S. E. Mgr A. Limoges, de Mont-Laurier, le Supérieur des Pères de Sainte-Croix, et comprenait en outre, M. Victor Marchand, conseiller législatif et ancien député de Jacques-Cartier; M. Hector Perrier, c. r., assesseur de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal; le notaire Hercule Gohier. La délégation fut présentée au premier ministre par M. C. J.

Nos entrevues

M. l'abbé Georges Lemaître

Ce matin, vers 10 heures, M. l'abbé Georges Lemaître recevait quelques journalistes auxquels il accordait une entrevue, très intéressante, mais qui n'est pas sans offrir quelque difficulté pour le simple profane qui se voit dans l'obligation de résumer certaines théories cosmologiques, de relativité et de mutabilité. Il est inutile, je crois, de présenter M. l'abbé Lemaître, car ce distingué abbé est déjà réputé de par le monde entier comme un des plus grands savants de l'époque que nous vivons, et même parmi les plus illustres de cette terre depuis des temps déjà millénaires, pour nous servir d'une expression familière à ce physicien.

M. l'abbé Lemaître, qui n'est ni Jésuite, ni franciscain, comme l'ont laissé entendre certains journaux, tant au Canada que dans la république voisine, mais belge et professeur à l'Université de Louvain, a déjà visité le Canada il y a quelques années. Il est actuellement en Amérique depuis le mois d'août dernier et il s'est même rendu à Magog dans l'espoir de voir l'éclipse totale de soleil du 31 août. Il a passé près de 15 jours au Canada et est allé assister au Congrès de l'Union astronomique qui a réuni à Boston un grand nombre d'astronomes et de savants. Après un séjour de deux mois à Boston et dans les environs, il est allé un peu partout aux États-Unis, à Chicago, à Washington, au Mount-Wisconsin, à l'observatoire Lowell. Il a prononcé des conférences dans les principaux séminaires, à l'Université catholique de Washington et aux universités de Cambridge, Harvard, etc.

Il voyage sous les auspices de la C.R.B., c'est-à-dire, Commission Relief of Belgium, association fondée pendant la guerre et qui s'occupe aujourd'hui de l'avancement de la science par tout l'univers. M. l'abbé Lemaître a surtout donné des conférences qui portaient sur l'expansion de l'univers, sur la cosmogonie. Il soutient qu'il doit rejeter aujourd'hui comme désuète la théorie d'une nébuleuse primitive que nous ne devons reconnaître que cette nouvelle théorie dont la base serait des phénomènes radio-actifs qui ont existé jadis sur une échelle astronomique.

On pourrait peut-être résumer la théorie que préconise M. l'abbé Lemaître en disant que l'univers consiste dans des produits de désintégration d'un atome de masse colossale. Il aurait été amené à cette idée ou à cette conclusion parce que l'expansion de l'espace montre que l'âge du monde est beaucoup moindre qu'on le croit encore dans certains milieux. En réalité il est plus jeune qu'on le suppose, car il ne compte pas plus de dix milliards d'années, et non cent mille milliards d'années comme on s'obstine néanmoins à le soutenir un peu partout.

C'est plus selon les récentes données de la science aujourd'hui de croire que l'univers n'est pas beaucoup plus ancien que la terre qui n'est elle-même âgée que d'environ deux milliards d'années. De sorte que l'évolution de l'univers a dû procéder un peu comme un immense feu d'artifice en ce sens que l'évolution qui fut très rapide au commencement est allée en diminuant, en ralentissant graduellement avec le temps. Il est possible

L'"Action sociale catholique"

Les fêtes du 25e anniversaire ont commencé ce matin à Québec par une messe dite par S. E. Mgr Villeneuve et un sermon par M. l'abbé Philippe Perrier — Onze évêques y assistent

Québec, 1er (D.N.C.) — L'"Action sociale catholique" fête aujourd'hui son 25e anniversaire de fondation. S. E. Mgr Villeneuve a dit la messe ce matin à la chapelle du Séminaire. Onze évêques y assistaient: NN. SS. Forbes, Limoges, Ross, Gagnon, Rhéaume, DeCelles, Courchesne, Papineau, Lamarche, Deschamps et Hallé.

A l'autel, S. E. Mgr Villeneuve était assisté de M. le chanoine Alfred Chamberland, directeur de l'"Action sociale catholique", et de M. le chanoine François Blanchet, ancien directeur.

De nombreux membres du clergé assistaient au chœur et, dans la nef, on remarquait les représentants de diverses œuvres du diocèse et quelques députés et conseillers législatifs.

M. l'abbé Philippe Perrier, professeur au Scolasticat Saint-Charles de Joliette, a donné le sermon de circonstance.

Le prédicateur définit ainsi avec Pie XI l'"Action catholique": "C'est la participation des laïques à l'apostolat hiérarchique de l'Eglise, pour la défense des principes moraux et religieux en dehors et au-dessus des partis politiques, afin d'instaurer la vie catholique dans la famille et la société."

Trois éléments essentiels constituent donc l'"Action catholique": elle comprend tous les laïcs; elle se propose la conquête de l'humanité à la vérité chrétienne; elle doit se faire sous la direction de l'autorité hiérarchique, en dehors et au-dessus des partis politiques.

M. l'abbé Perrier précise tout particulièrement ce dernier point et n'hésite pas à affirmer que tout en ne faisant pas de politique de parti, l'"action catholique" veut préparer la faire de la bonne politique, de la grande politique, elle veut préparer politiquement les consciences des citoyens et les former, même en cela, chrétiennement et catholiquement.

Le prédicateur prouve ensuite la nécessité de l'"action catholique" en s'appuyant sur le fait que tous les fidèles font partie du corps de l'Eglise. Si chaque membre est tenu de coopérer au salut et au bien-être physique et moral, il est clair que tous nous devons coopérer à la sauvegarde et au bien-être de l'Eglise.

D'ailleurs, cet argument est reconnu par l'autorité, puisque l'"action catholique" est aussi chère à Pie XI que la prune de ses yeux.

L'organisation consiste à greffer l'"action catholique" sur le tronc de l'autorité hiérarchique. Elle se distingue des associations pieuses ou organisations et congrégations ou confréries en ce que celles-ci ne sont pas l'apostolat organisé et hiérarchique. Elles constituent des auxiliaires mais ne sont pas de l'"action catholique" aussi longtemps qu'elles ne sont pas coordonnées, hiérarchiques.

Cette coordination des œuvres, elle se crée au diocèse de Québec il y a 25 ans et le journal l'"Action sociale" en devenait l'organe. Que de luttas soutenues, conclut M. l'abbé Perrier. Ce fut souvent tâche ingrate que de rappeler à ses frères et même aux pouvoirs publics certaines vérités mises en oubli et certaines règles de morale sociale; mais cette fonction remplie sans parti pris, sans animosité et sans violence n'en est pas moins nécessaire et très méritante."

Après la messe, une première séance d'étude a eu lieu à la salle des promotions de l'Université Laval à laquelle le R. P. Papin Archambault, S.J., et M. l'abbé Lionel Groulx ont donné des conférences.

Un communiqué officiel du parti libéral

Ottawa, 1 (D.N.C.) — Le parti libéral publiera cet après-midi, un communiqué officiel dans lequel il prendra position sur la question des Chemins de fer. Il se prononcera contre la fusion des deux réseaux. Il reprendra le mot: "Amalgamation never".

Le parti libéral dit qu'il ne sera pas question de cela dans le communiqué officiel, mais si l'intérêt général exigeait la fusion, il faudrait sauvegarder l'identité des C. N. R.

De plus, les libéraux élaborant leur programme, appuieraient l'établissement d'une banque centrale, mais ils ne sont pas en faveur de l'inflation, du moins, d'une inflation qui pourrait devenir exagérée.

Grand prix David de roman 1932

JUANA, MON AIMEE, par Harry Bernard, volume de 210 pages. Au comptoir et par la poste \$1.00.
DOLORES, roman par le même. Volume de 220 pages. Au comptoir et par la poste \$1.00.
SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR

Les funérailles du R. P. Robichaud

L'église de l'Immaculée-Conception était remplie de paroissiens, de membres du clergé, de religieux et de religieuses

Un grand nombre de prêtres, religieux et religieuses et de paroissiens assistaient ce matin aux funérailles du R. P. Georges Robichaud, S.J., curé de la paroisse de l'Immaculée-Conception, décédé dimanche dernier au moment où se préparait à célébrer la sainte messe. Le Père Robichaud était bien connu et bien aimé à Montréal et le clergé et les paroissiens remplissaient toute l'église.

Le corps fut transporté du presbytère à l'église, par l'intérieur, au chant de l'Office des Morts. Prêtres et religieux précédaient le corps, qui portait six religieux jésuites, cierge à la main.

La levée du corps fut faite par M. le chanoine Adélard Harbord, curé de la basilique. Le R. P. Adélard Dugré, provincial de la Compagnie de Jésus, officia au service ainsi qu'à l'autel, assisté de R. P. Guillaume Belcourt, S.J., comme diacre, et de R. P. Lucien Hardy, S.J., comme sous-diacre.

Parmi les prêtres et religieux présents, on remarquait: Mgr L.-A. Dubuc, curé de Saint-Jean-Baptiste; Mgr Georges LePailleur, curé de la Nativité d'Hocheville; les RR. PP. F.-X. Bellavance, Albert Dostigny et A. Favreau, jésuites; de l'Ecole Saint-Ignace; MM. les abbés J.-C. Jetté, curé de Saint-Bernard; Emile Girard, du diocèse des Trois-Rivières; les RR. PP. O. Couture, G. Leclaire, Joseph Desjardins, Martial Caron, Maurice Beaulieu, Aimé Bertrand, Georges Mongeau, Joseph Dery, Emile Papillon, Léon Lebel, P.-B. Brennan, J.-V. Cass, G. Pineau, Marcel Dufresne, Alexandre Dugré, L.-P. Bourassa; les RR. PP. David et Tharcisius, franciscains; le R. Frère Blaise, des Frères de la Charité; les RR. PP. François Lebel, Gabriel Perras et Paul Desjardins, dominicains; les RR. PP. Louis Piché et Elmi Morisset, des Pères du Très-Saint-Sacrement; MM. les abbés Samuel Gascon, curé de Sainte-Philomène de Rosemont; J.-A. Papineau, curé de Sainte-Catherine; Charles Dionne, aumônier de l'hospice Sainte-Justine; Jean Bobin, curé de Saint-Casimir des Lithuaniens; J.-O. Piette, vicaire de Sainte-Catherine; le R. P. A.-M. Daigault, doyen des Jésuites; les RR. PP. A. de Grandpré, assistant provincial des C. S. V.; Léon Hudon, A. de Léry, jésuites; le R. P. François Boudin, missionnaire du Sacré-Cœur; le R. P. J. Chaput, O.M.I., représentant le provincial; le R. P. J.-M. Cadieux, C.S.V., MM. les abbés Jules-Armand Foucher, curé de Saint-Stanislas, Conrad Chaumont, curé du Saint-Nom de Jésus, Victor LeDor, curé de Laval des Rapides, Hector Quenel, les RR. PP. Jean Leclaire, Albert Brossard, Guy Laramee, Oscar Handfield, F. Mulligan, H. Primeau, A. Laferrrière, Gérard Houle, jésuites; le R. P. Mac-Mahon, du collège Loyola; MM. les abbés Aimé Boileau, curé de Saint-Georges, Antonio Gagnon, Zénohub Manfrin, curé de Notre-Dame de la Difesa, J.-B. Jobin, curé de Boucheville, L.-N. Dubuc, curé de la Pointe Saint-Charles, M. l'abbé F. Jobin, curé de Varennes, MM. les abbés Henri Bernard, François Brouillette, A. Choquet, aumônier de l'hôpital Notre-Dame, Albert Lessard, curé de Saint-Lambert, J.-P. Z. Thérien, curé de Saint-Jean de Dieu; le R. P. J.-M. Regardin, de la Compagnie de Marie, M. l'abbé Rondeau, du séminaire des Missions étrangères; M. l'abbé A. Demme, curé de Saint-Christophe; M. Romeo Neveu, supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice à Montréal, et Léon Dimbarton, supérieur du Collège de Montréal; MM. les abbés Omar Tanguay, séminariste, Joseph Picotte, curé de Saint-Pierre-Claver, N.-Z. Hurlé, curé de Notre-Dame du Perpetuel-Secours, Alphonse Kieffer, curé de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, Léon Verschelden, aumônier de la prison de Bordeaux, E.-T.-O. Lachapelle, curé de Saint-Jean-Berchmans, le R. P. Arthur Gossineau, C.S.C., le R. P. Carmel, C.S.S.R., le R. P. F. Rouleau, S.J., MM. les abbés J. Lambert, vicaire à la Nativité, Alexandre Graton, curé à Sainte-Marguerite-Marie, Almazor Forget, vicaire des écoles, E. Charlebois, assistant principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier; les RR. PP. André Pušienne, P.S.S., les RR. PP. Pierre Joya, O.M.I., curé de Saint-Pierre, J. Laferté, O.M.I., de Conty et A. Bleau, S.J., les RR. PP. Ferdinand et Théophile, Capucins, le R. P. Antonin, Assomptionnistes, le R. P. Louis Lalande, S.J., MM. les abbés E. Choquet, L.-P. Choquette, curé de Saint-Louis de Gonzague, J.-N. Dupuis, curé de Saint-Eusèbe, F.-M. Elliott, curé de Saint-Dominique, le R. P. J.-M. Cadieux, C.S.V., aumônier de l'Institut des Sourds-Muets, le R. P. Henri Gauthier, des Pères Blancs, et autres.

Le R. P. Emile Fontaine, S.J., dirigeait la chorale et la maîtrise, et M. Georges-Emile Tanguay touchait l'orgue.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HARBOUR 1241).

A propos de l'Hôtel Viger

Déclaration de M. Théo. Bonin, président de l'Est central commercial

M. Théo. Bonin, président de l'Est Central Commercial Inc., nous a fait la déclaration suivante: "Comme vous le comprenez, les directeurs et les membres de notre Association ont été extrêmement satisfaits de la décision du président du Pacifique Canadien de maintenir l'Hôtel Viger. Le travail de notre Association n'aurait cependant pas eu un succès aussi considérable s'il n'avait été appuyé par les manufacturiers, les marchands, les groupements d'affaires et les associations de l'est de Montréal. Le travail si bien fait et la campagne si bien menée des journaux français de Montréal ont aussi contribué dans une large mesure au succès que nous avons obtenu."

"Nous saisissons cette occasion d'offrir nos plus vifs remerciements à tous ceux qui ont bien voulu nous aider et nous leur demandons de faire maintenant le geste pratique nécessaire pour prouver au Pacifique Canadien que l'entreprise de l'Hôtel Place Viger est essentielle à la ville de Montréal en l'encourageant de toute façon et en toutes occasions."

"Ce résultat est une preuve nouvelle de ce que la coopération de tous les corps publics peut obtenir dans une grande ville comme Montréal pour le plus grand avantage des parties intéressées."

"L'Hôtel Place Viger continuera à rendre service à la partie est de Montréal et le Pacifique Canadien, grâce à la largeur de vues de son président, M. E. W. Beatty, n'aura qu'à se féliciter de son bon mouvement."

M. Herriot sort de sa retraite

L'ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES EST RELEUÉ PRÉSIDENT DU GROUPE PARLEMENTAIRE RADICAL-SOCIALISTE, EN FRANCE

Paris, 1er (S. P. A.) — La formation du nouveau cabinet de M. Edouard Daladier a fait sortir M. Edouard Herriot de sa retraite où il s'était retiré depuis sa défaite en décembre sur la question du paiement des dettes de guerre aux États-Unis. Il a été réélu hier président du groupe parlementaire radical-socialiste en remplacement de M. François-Albert qui est ministre du travail dans le nouveau cabinet. On croit qu'il sera aussi réélu à la présidence du comité des affaires étrangères de la Chambre. M. Herriot est en train de saluer les socialistes, mais on croit quand même que le moment est proche où il sera appelé à former un nouveau ministère, un ministère qui inclinerait cette fois un peu plus vers la droite.

L'abbé Lemaître à l'Université de Montréal

LE SAVANT PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN TRAITERA LE SUJET SUIVANT: "LA NAISSANCE DE L'ESPACE"

M. l'abbé Georges Lemaître donnera une conférence ce soir, à 8 heures 30, dans la salle des conférences de l'Université de Montréal, sous les auspices de l'Association canadienne - française pour l'avancement des sciences.

M. l'abbé Lemaître traitera le sujet suivant: "La naissance de l'espace".

Le Dr Ernest Gendreau présidera. M. Arthur Wendling remerciera le conférencier.

Dissolution possible du Reichstag

Berlin, 1er (S.P.A.) — L'un des intimes du chancelier Adolf Hitler a déclaré aujourd'hui que le président von Hindenburg a consenti à signer un décret de dissolution du Reichstag si un nouvel effort pour obtenir la collaboration des centristes reste inutile.

(Dernière heure)

Berlin, 1er (S. P. A.) — Convocés à une conférence avec les autorités, ce soir, les correspondants croient que la dissolution du Reichstag est décidée.

"La défense de l'intelligence"

L'OPINION DU LECTEUR

"Votre livre a le rare mérite de dire dans une langue soignée des vérités auxquelles on n'est pas habitué. Vous montrez les déficiences de notre système éducatif et, par là même, vous incitez à l'amélioration. Cette mise au point est en train de se faire mais vous voulez stimuler ceux qu'elles n'auraient pas encore intéressés. Votre livre nous repose de l'opinion de ceux qui sont toujours prêts à le déclarer la perfection même, coupant ainsi court à toute velléité d'adapter notre système".

Un professeur de philosophie.

La défense de l'intelligence, 1 vol., in-12, 216 pages, est en vente au Service de Librairie du Devoir, 430 rue Notre-Dame est, (tél. HARBOUR 1241). Prix \$1.00 franco.

Lauréat Tanguay est mort

Le chef d'orchestre du Château Frontenac, victime d'un assaut le 9 janvier au soir, a succombé la nuit dernière — L'enquête du coroner a lieu aujourd'hui — Arrestation de M. William Power

Québec, 1er. (D. N. C.) — M. Lauréat Tanguay, chef d'orchestre du Château Frontenac, qui avait été victime d'un assaut lundi soir, le 9 janvier, au cours d'une danse dans la grande salle de cet hôtel, a succombé la nuit dernière à l'hôpital du St-Sacrement où il avait été transporté il y a quelques jours.

Une enquête sera tenue aujourd'hui même par le coroner, relativement aux circonstances qui ont amené la mort de ce chef d'orchestre. Dans l'après-midi, William ("Bill") Power, le présumé auteur de cet assaut, est en liberté provisoire, moyennant cautionnement de \$500. Il avait été arrêté hier sur la plainte de M. Camille Tanguay, frère de la victime, et avait comparu en Cour des sessions de la paix, hier midi.

Plusieurs membres de l'orchestre du Château Frontenac, témoins de l'assaut dont Tanguay a été victime, ont été assignés pour l'enquête du coroner qui aura lieu aujourd'hui à la morgue Moisan.

Les restes mortels de M. Tanguay reposent à la morgue de la rue Notre-Dame des Angles. Le défunt était âgé de 36 ans, marié et père de cinq enfants. Il était le fils de feu Joseph Tanguay, ancien manufacturier de chaussures de cette ville.

Les remplaçants de feu le Dr Dufresne

Le Dr E. G. Asselin, professeur titulaire de physiologie à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, et le Dr Antonio Barbeau, professeur assistant, donneront alternativement les cours de physiologie à la Faculté de chirurgie dentaire, cours que donnait jusqu'à la semaine dernière M. le Dr G. A. Henri Dufresne, décédé jeudi dernier.

Le Dr Dufresne était aussi professeur assistant d'anatomie pratique à la Faculté de chirurgie dentaire. Il sera remplacé à cette fonction par le Dr L. J. Jutra, déjà professeur agrégé d'histologie et d'anatomie pathologique. Le professeur titulaire d'anatomie générale est le Dr J.-A. Duhamel.

L'affaire de l'Agence d'informations

Le juge Curran maintient la réclamation de Mlle Cartier contre les trois directeurs

M. le juge Curran a rendu jugement ce matin dans la cause de Mlle Cartier contre Bourgeois et al, maintenant l'action. Mlle Béatrice Cartier, sténographe, secrétaire de l'Agence d'Informations et d'annonces, limitée, réclamait \$730 de MM. Claude-A. Bourgeois, Camille Laberge et Arthur Groulx, directeurs de cette compagnie.

On sait que cette affaire avait été organisée par feu M. Perron, alors qu'il était ministre de l'Agriculture, dans le but d'organiser un consortium d'hébergement ruraux à travers la province. L'affaire était déjà bien lancée lorsque M. Perron mourut.

L'Agence fit cession de ses biens le 31 octobre 1931, les directeurs déclarant que la compagnie ne possédait rien. Néanmoins les directeurs étaient responsables personnellement des salaires, et Mlle Cartier intenta une action pour recouvrer son salaire.

Lorsque vint le moment de l'audition de la cause devant M. le juge Curran les défendeurs demandèrent l'ajournement dans le but de régler. Mais l'on ne s'entendit pas et la cause fut entendue la semaine suivante.

Et M. le juge Curran vient de rendre jugement contre les trois directeurs conjointement. Comme il y a tout un arrière-plan politique à cette affaire, il est fort probable que la cause ira en appel, étant donné qu'on a déjà refusé de régler. Cette cause, comme nous l'avons dit dans le temps, servira vraisemblablement de cause type pour quatre ou cinq autres de même nature.

Me Roger Desmarais représentait la demanderesse.

Des tribunaux d'équité

Québec, 1. (D.N.C.) — Le gouvernement a l'intention de créer des tribunaux d'équité pour régler le problème des dettes hypothécaires qui menacent les cultivateurs d'expropriations et d'expulsion de leurs terres.

Il ne donnera pas un million de garantie aux Caisses Populaires, comme le demandaient plusieurs députés ruraux, car il prétend que cette garantie n'avancerait guère les choses et surtout n'améliorerait pas le crédit des Caisses.

Chute du dollar canadien

New-York, 1. — Le dollar canadien a subi ce matin un recul accentué sur ce marché. Il a débuté à 81 5/8 sous, en monnaie américaine, ce qui représente un recul de 2 3/8 sur les cours de fermeture, hier. Il a constamment baissé depuis plusieurs jours, mais de quelques fractions seulement à la fois. On attribue la baisse à la faiblesse de la devise canadienne sur le marché de Londres.

Un peu après l'ouverture, la devise canadienne a encore faibli d'une fraction, mais pour se relever quelque peu ensuite. Vers midi elle était cotée à 82.50.

LES CAUSES DU RECUL

Toronto, 1er. (S.P.C.) — D'après le service du change de la "Canadian Bank of Commerce", le fléchissement du dollar et le raffermissement de la livre sterling ce matin résultent de la demande de livres sterling au Canada pour le règlement de valeurs canadiennes vendues ici par des détenteurs européens, surtout britanniques.

Au comité des bills publics

Le bill de la Commission scolaire de Québec

Québec, 1 (D.N.C.) — Le comité des Bills publics a siégé, ce matin, sous la présidence de M. L.-A. Taschereau. Il a étudié le bill de la Commission scolaire de Québec.

Une clause du bill relative à un emprunt de \$194,000 pour la construction d'une école pour les jeunes filles de langue anglaise et l'arrivée inopinée d'un amendement qui pourvoit à l'annexion de la municipalité scolaire de Québec-Ouest à la Commission Scolaire de Québec ont fait ajourner la discussion à mardi prochain.

M. Taschereau a fait remarquer que dans le cours de l'été il avait dit à M. Bédard que la Législature approuverait les demandes d'emprunt de la Commission Scolaire de Québec si cela n'entraînait pas une augmentation de taxes.

"Si nous nous accordons cette demande, a dit le premier ministre à M. Bédard, vous serez obligés d'augmenter le taux de la taxe scolaire."

"Sans aucun doute", répondit le président de la Commission.

Le secrétaire de la Commission Scolaire, M. Antoine-C. Taschereau, a fortement insisté pour obtenir la permission d'emprunter une somme de \$200,000 pour rembourser un emprunt temporaire fait il y a cinq ans pour payer des achats de terrains. Question remise à la semaine prochaine.

Le problème de l'Université de Montréal

Québec, 1er (D.N.C.) — Au sujet de l'Université de Montréal, nous apprenons que le gouvernement avait fait faire ce qu'il soit, attendra un programme financier complet et très précis de la part de l'Université de Montréal. En plus, s'il accorde des octrois à l'Université de Montréal il devra faire une part pour McGill, qui a un déficit de \$500,000.

Délégations à l'hôtel de ville

La Fédération des clubs ouvriers avait de nouveau envahi le Champ de Mars ce matin. Les porte-parole, MM. Pierre Desrosiers, Joseph Lamoureux, Paul Delcourt, D. Maille, A. Acoulon et J.-A. Chalioux, ont présenté de nombreuses demandes au comité exécutif, notamment que la ville paie les loyers à même les secours directs, la pension de vieillesse, la démission de M. Gubias, etc., etc.

Des délégations de l'Association des bouchers, du quartier Mercier et du quartier Laurier ont aussi soumis des demandes.

Vient de paraître

La crise du mariage

Les formes nouvelles du mariage et le mariage chrétien.

Crise, non pas du nombre, mais de la qualité des mariages. Il semble que trop de nos contemporains s'unissent, non plus pour constituer un foyer, un centre de vie solide et rayonnant, mais seulement pour unir des intérêts ou des passions: certains vont jusqu'à préconiser ces formes nouvelles de mariage: "mariage-compagnonnage" ou "mariage à l'essai".

Après avoir examiné ces contre-façons du mariage, les auteurs rappellent les vraies disciplines et l'unique doctrine qui puissent faire réaliser à l'homme sa destinée: le mariage est-il une institution humaine et par suite variable suivant les circonstances, ou une institution divine immuable en ses qualités essentielles: procréation et éducation des enfants, s'appuyant sur la vraie psychologie humaine et assurément-elles le bonheur de l'individu? Qu'en dit l'Eglise?

Toutes questions éminemment actuelles traitées par des spécialistes avec une profondeur de vues qui fait de ce livre un ouvrage nécessaire à tout homme qui pense et veut justifier sa foi.

Un volume de plus de 200 pages. Au comptoir et par la poste \$1.00. Service de Librairie du Devoir, 430, rue Notre-Dame est, Montréal.

Les comptes publics de la province

Pour l'exercice terminé le 30 juin 1932, la somme des recettes a atteint \$36,941,020 et la somme des déboursés, \$27,525,728, ce qui laisse un déficit de \$584,708.

Québec, 1er (D.N.C.) — M. F. R. Stockwell, trésorier de la province, a déposé hier après-midi, le rapport annuel des comptes publics de la province, pour l'exercice financier terminé au 30 juin 1932.

M. L.-A. Taschereau avait d'ailleurs publié cet état au cours de l'été dernier.

On y voit donc que la somme des recettes a atteint \$36,941,020 et la somme des déboursés \$27,525,728, ce qui laisse un déficit de \$584,708.

A part les recettes portées au compte des revenus, les Comptes publics donnent les recettes suivantes, provenant de l'emmagasinement des eaux, de la Loi des Bons chemins, des fonds en fiducie et en dépôt, des fonds de l'Assistance publique, et du produit de la vente d'obligations et de billets du Trésor pour une somme de \$31,346,700.40. Mais il y a aussi d'autres déboursés pour l'emmagasinement des eaux, les ponts, les Palais de Justice, les prisons, la Loi des Bons chemins, les fonds en fiducie, les dépôts, les fonds de l'Assistance publique, pour une somme de \$33,992,519.87.

L'excédent du total des déboursés, comprenant capital, fonds en fiducie, dépôts, Assistance publique, etc., sur les recettes, totales, est donc porté à \$2,330,528.44.

Si l'on tient compte que le gouvernement avait en banque au 30 juin 1931 une somme de \$3,074,147.42 la province se trouvait donc à découvert de \$156,481.02. Toutefois, il faut ajouter à ceci les mandats autorisés mais impayés au 30 juin 1932 qui se chiffraient à \$6,297,428.74 et au 30 juin 1931 qui se chiffraient à \$3,098,639.27, ce qui laissait à la province en argent en banque au 30 juin 1932, la somme de \$3,042,308.45.

Revenus

Voici maintenant l'état des recettes de la province par classe de revenus.

Le Département du Trésor, bureau du revenu, a rapporté \$18,394,959.73; la Loi des Liqueurs alcooliques a donné \$2,000,000; le Bureau des Assurances \$138,950.00; le Secrétariat provincial \$39,600.00; les Travaux publics \$299,401.67; le Travail \$45,429.00; la Colonisation, la Chasse et les Pêcheries, \$22,793.00; ce qui forme un total de \$20,941,133.40; le subsidie de la Puissance du Canada a été de \$2,454,553.00; les intérêts provenant des départements du Trésor, du Bureau du Revenu, du Département des Terres et Forêts, de la Colonisation, Chasse et Pêcheries ont donné \$1,188,710.33.

Chiffres comparatifs

Voici maintenant quelques chiffres comparatifs qui expliquent la diminution dans les revenus au cours de l'année. Alors qu'en 1932, les recettes provenant de taxes se sont totalisées à \$20,941,133.40, en 1931, cette même source de revenus avait rapporté \$23,346,403.57.

L'année dernière, la Commission des Liqueurs de Québec avait donné au gouvernement une somme totale de \$7,700,721.35, tandis que cette année, elle n'a donné que \$6,960,000.00.

L'an dernier, les ressources naturelles avaient procuré au gouvernement \$5,597,511.34 de revenus qui sont tombés cette année à \$4,541,929.24.

Les honoraires provenant des divers départements se sont chiffrés cette année par \$352,924.37, tandis que l'an dernier, ils étaient de \$341,800.52. Les recettes provenant d'amendes et confiscations rapportèrent en 1931, \$98,914.35; ils n'ont rapporté cette année que \$70,004.24; les contributions municipales avaient rapporté \$540,748.86; elles n'ont rapporté cette année que \$340,048.42.

Il en va ainsi de toutes les autres sources de revenus, de sorte que les recettes totales qui avaient été l'an dernier de \$41,630,620.26 sont tombées cette année à \$36,941,020.40.

Tandis que nos déboursés l'an dernier étaient de \$40,853,844.00, ils n'ont été cette année que de \$37,525,728.00.

Les revenus des ponts de péage

LES CHIFFRES FOURNIS PAR M. STOCKWELL

Québec, 1er. — Au leader de la gauche, M. Stockwell répond encore au sujet des revenus bruts provenant des ponts de péage et allant à la province:

Du 1er mai 1928 au 15 novembre 1928: rev. bruts: \$209,197.65; nets: \$199,607.

Du 1er mai 1929 au 15 novembre 1929: rev. bruts: \$394,792.63; nets: \$262,576.

Du 1er mai 1930 au 15 novembre 1930: rev. bruts: \$329,379.30; nets: \$294,112.

Du 1er mai 1931 au 15 novembre 1931: rev. bruts: \$279,116.47; nets: \$246,793.

Du 1er mai 1932 au 15 novembre 1932: rev. bruts: \$251,432.20; nets: \$169,947.

M. Carroll a 67 ans

Québec, 1er. (S. P. C.) — M. Carroll, lieutenant gouverneur de la province de Québec, a eu 67 ans hier.

Le roman français

M. Dombrowski continuera ce soir, à 8 heures 30, salle 215, la série de ses conférences publiques sur le roman français depuis la guerre.

Il parlera de Paul Morand et le roman cosmopolite. Entrée libre.

Les Expositions

La "Gravure française"

Une visite au studio de M. Henri-Yves Guillois

Ceux qu'intéresse la gravure moderne au grain, à la pointe-sèche, à l'eau-forte et à la taille-douce, feront bien de ne pas manquer de visiter d'ici une quinzaine de jours le petit studio de la Gravure Française, Old Birk's Building. Cette quinzaine en est une d'exposition. Par conséquent, les visiteurs n'ont pas à acheter; tout au plus peuvent-ils réserver tel ou tel carton qui leur plaît. Ils n'ont qu'à s'asseoir et à jeter un oeil de prime, ou de connaissance, sur les centaines de gravures que fait voir M. Henri-Yves Guillois.

La collection de la Gravure Française comprend de nombreuses œuvres de Louis Icart, de Frantz Charlet, de Frank Luigini, de Maurice Lévis, d'A. Lafitte, de Salvator Hugard, d'Henri Foreau, de Simone et d'E.-R. Haumont. Elle joint aussi à ces noms ceux de Ménard, de Van Nette, de Van Nette, de Sterkers, etc.

Sur la fin de l'après-midi hier, nous sommes arrivés au studio où M. Guillois commençait à montrer à quelques dames le trésor de son atelier. Les gravures portaient une signature bien connue: Louis Icart, avec son paraphe ordinaire. Louis Icart a gravé toute une série des héros d'opéra et d'opérette. Ses sujets à la fois romanesques, légers, sérieux, allégoriques sont toujours gracieux et plaisent peut-être davantage à la jeune génération. C'est aussi le graveur le mieux organisé pour la vente. Il y a une société d'affaires à New-York qui porte son nom et s'occupe de répandre ses centaines de motifs reproduits à deux ou trois centimes d'exemplaires. Louis Icart n'est pas encore très âgé et travaille assidûment.

Parmi les gravures signées par Maurice Lévis l'une évoque la Grande-Anse d'avant Mme Stillman sur le Saint-Maurice. Elle représente une rivière aux eaux gris-bleu, une rive couverte à la fois de sable doré et de verdure, une maisonnette presque indienne. On goûte le sommeil des choses, la chaleur du bain de soleil sur ce coin de nature. Il nous semble percevoir le cri du grillon.

Simone Haumont, comme son frère E.-R. Haumont d'ailleurs, grave de telle façon que ses cartons nous donnent l'illusion de pastels. Son "Coin de Vendée" ou éclatant des couleurs superbes en est un exemple typique.

Luigini se reconnaît vite à ses maisons anciennes aux tons sombres et forts. Avec lui les maisons disent qu'elles sont habitées, les rues sont remplies de mouvement et de vie. Ce qui est surprenant pour un Italien devenu Français d'esprit et de cœur, et d'art si l'on peut dire, c'est qu'il excelle dans les effets de neige. Sa "Journée d'hiver" présente une chausseée couverte d'un tapis d'une blancheur extrêmement réaliste. On dit que ce tableau enlaid certains de nos peintres canadiens qui croyaient détenir la palme des effets de neige.

La "Terrasse ensoleillée" d'E.-R. Haumont peint le pays basque avec sa chaleur sèche, ses maisons pâles, sa joie de vivre.

Les estampes de Frantz Charlet, décédé il y a deux ans environ, sont passées de vingt-cinq dollars à cinquante, à cent et même cent-vingt-cinq. Charlet demeurera un chef de file. Il a excellé à représenter les scènes d'intérieur et il a signé toute une collection de gravures sur la femme et l'enfant. Ce sont souvent des portraits à la silhouette où les ombres tranchent sur les clairs. Il convient de signaler "Le vieux veuf". Le veuf tient un enfant près de lui et va lui remettre un fruit. Si l'enfant laisse voir une expression de contentement sur sa figure, l'homme est triste et se console, ne sert qu'à faire ressortir la tristesse qui règne dans cet intérieur.

Salvator Hugard, décédé il y a peu de temps, exposait à Paris pour la première fois en 1890 et se révélait grand artiste. Le grand savant Pasteur avait acheté de lui un intérieur hollandais fort prisé. Nous avons vu de lui entre autres choses la Pâtisserie, estampe pleine de vie et de couleurs. On y voit deux jeunes femmes maniant la pâte et le symbolique rouleau à pâte. Tout y est lumière, mouvement, entraînement, joie de vivre. On fait observer que les intérieurs hollandais se prêtent de façon particulière aux contrastes de lumière et d'ombre. Les plafonds sont généralement bas. Le soleil entre comme un jet lumineux de réflecteur. Il éclaire violemment le centre d'une pièce, par exemple, tandis que les angles demeurent remplis d'obscurité. Les peintres et graveurs ont su tirer parti de cet avantage.

Léon Broquet et Ménard excellent dans les marines. Ils en ont signé toute une série représentant La Rochelle avec ses embarcations à voiles. Les couleurs sont parfois d'une vivacité apparemment exagérée.

A. Lafitte est le peintre des couchers de soleil, des clairs de lune et d'étoiles. Chabagnan lui est apparenté par ses reflets de lune sur l'eau. Ces tableaux se regardent dans l'obscurité et la lumière de la lune s'épandant sur les flots est d'un éclat étonnant.

La ville de Bruges avec ses ponts et ses maisons caractéristiques a toujours tenté le pinceau des peintres et le burin des graveurs. On voit à l'exposition des estampes signées de Van Nette, de Tailleux, de De la Broye et autres.

Comme on peut le voir, cette exposition de gravures mérite une visite qui, d'ailleurs, ne décevra personne. Cette exposition a un but éducatif en même temps que commercial. L'on s'y fera un plaisir de renseigner les visiteurs sur les méthodes et procédés modernes de la gravure.

A. A.

Pour réveiller le sentiment national

L'assemblée de ce soir à la salle municipale de Saint-Henri — Allocutions de MM. Rodolphe Dagenais, Yves Leduc, Hector Lalonde et Louis-Marie Gagnon — Programme musical

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal organise une grande assemblée populaire pour ce soir, à 8 h., à la salle municipale de Saint-Henri, située en face de l'église du même nom.

Voici le programme de la réunion de ce soir qui sera sous le patronage du Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste et la présidence effective de M. Arthur Tremblay, l'un des directeurs de la Société:

Programme

1. Allocution de M. Rodolphe Dagenais, ex-président du Comité régional de l'ouest.

2. L'Association des chanteurs de Verdun (chorale Tanguay) chantera sous la direction de M. le major Roméo Tanguay:

a) Chœur des poignards, de Faust. b) Chœur, 1er acte, de Faust. c) Près du fleuve étranger, de Gounod. — Solistes: MM. R. Dagenais, ténor, et Octave Lefebvre, baryton.

3. Allocution de M. Yves Leduc, avocat: Les droits constitutionnels du français au Canada.

4. Chant — Mlle Juliette Villeneuve, mezzo-soprano; M. Georges Clément, ténor.

5. Allocution de M. Hector Lalonde, avocat: A la rescousse du français.

6. Chant canadien: M. Octave Lefebvre, baryton.

7. Allocution de M. Louis-Marie Gagnon, président du Comité régional de l'ouest. Accompagnateur au piano: M. Raoul Laberge.

8. Chant de l'hymne national: O Canada.

Les directeurs de la Société Saint-Jean-Baptiste invitent avec insistance notre population, tout particulièrement celle de l'ouest, à se rendre en foule à cette manifestation patriotique. De récents événements ont démontré que c'est l'heure où jamais pour les Canadiens français de se réveiller, de s'unir et de travailler ensemble pour obtenir la juste part des droits, dans quelque domaine que ce soit, qui leur appartient.

Dames et jeunes filles seront les bienvenues à cette réunion. Entrée gratuite.

Retraite fermée pour les prêtres

Les prêtres sont cordialement invités à venir faire la retraite fermée de 8 jours à la Villa Saint-Martin, Abord-à-Plouffe, du 7 février au soir, au matin du 16.

S'adresser au prédicateur, le P. O. Lacouture, S. J., Sault-au-Récollet, Montréal.

Pointe-aux-Trembles

CONTRE LE PROJET D'ANNEXION

Le conseil de la ville de Pointe-aux-Trembles a adopté à sa réunion du 3 janvier, la résolution suivante: "Il est proposé par l'échevin Dulude, appuyé par l'échevin Lajeunesse,

"Que ce conseil proteste contre l'idée de réunir les administrations des trois villes sus-mentionnées (Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord et Saint-Michel) et contre l'idée d'abolir les conseils de ville; "Que ce conseil est d'opinion qu'il n'en résulterait aucune économie et aucun avantage pour les contribuables, et nuira au développement futur de cette ville qui est déjà sous le contrôle de la Commission métropolitaine de Montréal dont l'objet principal est de permettre aux villes à se développer normalement;

"Que ce conseil est d'opinion qu'une annexion à Montréal suivant certaines conditions pourrait améliorer la situation présente et pourrait apporter des avantages aux contribuables tels que diminution des taxes de tramways et du téléphone, etc.;

"Que des mesures soient prises pour s'opposer à l'exécution de ce projet et à toute tentative d'annexion aux villes existantes à la prochaine session de la Législature; "Que copie de la présente résolution soit envoyée à la Commission métropolitaine de Montréal, au premier ministre de la province de Québec et aux journaux."

Les finances de la province

Réponse de M. Stockwell à M. Guertin

Québec, 1er. — M. Stockwell a appris à M. Aimé Guertin que l'état des recettes et déboursés en argent de la province de Québec pour les quatre premiers mois de l'exercice en cours comprenant les mandats autorisés mais non payés au commencement et à la fin de ces quatre mois, était comme suit:

Recettes ordinaires: \$10,824,099.27. Dépenses ordinaires: \$17,140,835.46. Mandats spéciaux autorisés et non payés au 30 juin 1932: \$6,297,428.74.

Mandats autorisés et non payés au 31 octobre 1932: \$7,663,251.77.

Les emprunts temporaires

Réponse de M. Stockwell à M. Duplessis

Québec, 1er (D. N. C.) — Le chef de l'opposition avait posé quelques questions au sujet des emprunts temporaires. M. Stockwell a répondu que du 1er juillet 1931 au 10 janvier 1933, la province avait contracté des emprunts temporaires: emprunt de 541 jours à la Banque de Montréal pour une somme de \$5,182,165.72; emprunt de 544 jours à la Banque Canadienne Nationale pour une somme globale de \$5,473,425.32. (Ces réponses sont approximatives, a déclaré le trésorier provincial.)

"L'Abbé Constantin"

A L'AUDITORIUM DU COLLEGE DE SAINT-LAURENT

Demain soir, les anciens du Collège de Saint-Laurent joueront sur la scène de l'Auditorium du collège, la pièce de Crémieux et de Courcelles, "L'Abbé Constantin". La distribution comprend: J. P. Filion, Dauvillier, Lapointe, Barthelemy, Juliani, Mmes Maubourg-Roberval, Blanchard, Moineau et Demers.

Décors exécutés d'après les copies authentiques de ceux qui servirent à la création de cette œuvre par Coquelin.

Billets en vente au secrétariat des anciens, BYwater 0931, BYwater 0483.

Mgr Camille Roy s'embarquera samedi

Québec, 1er (S. P. C.) — Mgr Camille Roy s'embarquera samedi à New-York sur le *Conti di Savoia*, pour l'Europe. Il donnera des conférences en Sorbonne.

Amicale de Bourget

13e BANQUET ANNUEL

L'Amicale des anciens de Bourget, collège de Bigard, organise son 13e banquet annuel. Il aura lieu le 8 février, à l'hôtel Mont-Royal. Pour billets et renseignements, s'adresser à MM. Mario Beaudry, organisateur, 462, Kensington (Dexter 3403), et Ernest Tremblay (PLateau 2211, local 259).

Les droits perçus dans la province

Québec, 1er. — A M. Lafleur, le trésorier provincial a répondu que les droits perçus dans toute la province au cours de l'année fiscale commençant le 1er juillet 1931 et finissant le 30 juin 1932, se sont élevés pour la ville de Montréal à \$606,788.80; et dans toute la province à \$772,007.26.

Les timbres provinciaux

IL EN A ETE APOSE POUR \$1,315,393 DU 19 FEVRIER 1932 AU 1er JUILLET 1932

Québec, 1er. — M. Stockwell a appris à M. Duplessis que depuis le 1er février 1932 inclusivement au 1er juillet 1932 inclusivement, une somme de \$1,315,393 de timbres prélevés par le ch. 32, statuts de Québec, ont été apposés conformément à ladite loi; que ces timbres apposés représentent une somme globale de \$111,697.80; que la Commission des Liqueurs a acheté de ces timbres pour une somme de \$353,750.00; et que cette Commission a payé au Trésor de cette province pour l'achat de ces timbres la somme de \$100,372.35.

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Mercredi, 1er février

4 h. 45, WABC. Rodney Gilbert, journaliste et auteur de trois volumes sur la Chine et du Japon.

6 h. 45, CKAC. Le Dr Jean-Charles Miller, directeur-médical de l'hôpital-école de la Jemmerais où sont traités les enfants anormaux, parlera de l'hygiène mentale de l'enfant sous les auspices de l'Ecole sociale populaire.

6 h. 30, WABC. Le sénateur Robert-D. Carey, du Wyoming, sera l'hôte d'honneur du programme irradié par ce poste.

9 h., WJAF. Grand concert symphonique sous la direction d'Isaac Dobrowen.

10 h. 45, WABC. Les pianistes Fray et Braggiotti joueront entre autres pièces le deuxième Concerto de Rachmaninoff.

Nino Martini, ténor

11 h., WABC. Le ténor Nino Martini sera la vedette du programme et chantera: El cancion del olvido, de Serrano; Overtures, de Rasbach; Extrait d'I Puritani, de Bellini; Les Millions d'Arlequin, de Drigo. L'orchestre dirigé par Howard Barlow jouera seul: Overture de Mignon, de Thomas; Andante cantabile, de Tchaikovsky; Pastorale de la suite de l'Arlesienne. La pièce de Bellini est regardée comme l'aria la plus difficile à chanter.

Jeudi, 2 février

6 h., WABC. C.H.-V. Kaltenborn, journaliste, commentera les nouvelles de la journée.

7 h. 30, WJZ. Louise Berhardt, contralto, sera la vedette du programme. Caroline Clément, pianiste, exécutera des soli. Orchestre sous la direction de Cesare Sodero.

9 h., WEAF. Chant par Lanny Ross, ténor; Mariel Wilson, soprano. Orchestre sous la direction de Don Voorhees.

11 h., WABC. Howard Barlow présentera le programme suivant: Invitation à la danse, de Weber; Arioso, de Bach; Lamentation de Guilboa, de Honegger; Scherzo et Allegro, de Beethoven.

Postes locaux

MERCREDI, 1er FEVRIER

CKAC

4.30 Clôture de la Bourse.
4.45 Musique enregistrée.
5.00 Théâtre des Petits.
5.15 Fanfare américaine.
5.30 Montréal en parade.
6.15 Emission musicale.
6.30 Nouvelles, Bourse, etc.
6.45 Ecole sociale populaire.
7.00 Disques.
7.15 Ken Large et ses Canadiens.
7.30 Orchestre.
8.00 Concert du Ritz-Carillon.
9.30 Le Vieux Raconteur.
10.00 Musique de danse.
10.15 Le quatuor de violoncelles.
10.45 Récital d'orgue.
11.00 Les derniers faits du jour par le reporter Romy.

CFCF

4.30 Emission commerciale.
5.00 Orchestre.
6.00 Heure du crépuscule.
6.45 Emission commerciale.
7.00 Mélodies.
7.15 Le trio Bertet.
7.30 Orchestre.
8.15 Orchestre.
8.30 Programme du studio.
9.00 Aventures de Sherlock Holmes.
9.30 Programme du studio.
9.45 Programme musical.
10.15 Programme du studio d'Ottawa.
10.30 Ligue de sécurité de la P. de Q.
10.45 Orgue.
11.00 Nouvelles.
11.15 Cesare Sodero et son orchestre.
11.30 Programme métropolitain.
11.45 Ligue du progrès civique.
11.55 Fanfare.
12.00 Disques.
12.15 Cesare Sodero.

JEUDI, 2 FEVRIER

CKAC

9.30 La bonne chanson française.
10.00 Bonjour, Madame.
10.30 Ouverture de la Bourse.
10.45 Mélodies.
11.00 Poèmes symphoniques.
11.30 Causerie sur le bien-être des enfants.
11.45 Extraits d'opéra.
12.00 Programme-Concours.
12.30 Cotes de Bourse.
12.45 Causerie agricole de l'U.C.C. Conseils du mois de février.
1.00 L'orchestre de concert du Royal York, Toronto.
1.30 Programme musical.
2.00 Les chansons de tante Jemina (C.B.-S.).
2.15 "Avez-vous lu?", causerie par Marie Séguin.
2.30 Emission du Conservatoire national de musique.
4.30 Cotes de Bourse.
4.45 Musique enregistrée.
5.00 Ken Large et ses Canadiens.
5.30 Soirs de piano.
5.45 Montréal en parade.
6.00 Nouvelles, Bourse, etc.
6.05 "Je sais tout".
6.15 Orchestre de l'hôtel de la Salle.
6.30 Disques.
6.45 La corporation des électriciens.
7.00 Programme musical.
7.15 Musique de danse.
7.30 Concert du Royal York.
7.45 Mile Dow.
8.00 Emission musicale.

Il ne pouvait lever une cuiller à thé

Il déplace maintenant 220 lbs

RHUMATISME VAINCU

Les gens lui disaient qu'il ne pourrait plus jamais travailler. Il est vrai qu'il a 70 ans — mais il prouve que les prophètes se trompent. Il travaille parfois 12 heures par jour. Lisez ce qu'il dit:

"J'ai soixante-dix ans. A Noël l'an dernier, j'étais entièrement plié en deux par le rhumatisme. Je ne pouvais me peigner ni me laver, ni lever une cuiller à thé. Aujourd'hui, je travaille plus fort que n'importe quel jeune. Je peux maintenant déplacer 220 lbs. Mille fois grâce aux Sels Kruschen. Je les prends dans mon thé. Je les ai recommandés à plusieurs. Je ne pouvais ni me coucher, ni me lever, ni m'asseoir seul. Ma femme était obligée de m'enrouler une serviette autour du cou pour m'aider. Mais, si vous me voyiez travailler maintenant — parfois 12 heures par jour. Je dois cela aux Sels Kruschen." — G. J.

Les conditions rhumatismales proviennent d'un excès d'acide urique dans le système. Deux des ingrédients des Sels Kruschen sont de puissants dissolvants des cristaux de l'acide urique. Les autres ingrédients aident à la nature à expulser, par les conduits naturels, ces cristaux dissous.

Les Sels Kruschen contiennent de plus d'autres sels qui empêchent les aliments de fermenter dans les intestins. Ils préviennent ainsi une nouvelle accumulation d'acide urique et d'autres poisons du système qui détruisent la santé.

On peut obtenir les Sels Kruschen à toutes les pharmacies, à 45c. et 75c. la bouteille.



OFFRE D'ESSAI GRATIS DE KRUSCHEN

Essayez maintenant Kruschen à nos frais. Nous avons distribué un très grand nombre de paquets "GIANT" spéciaux, qui vous permettront de juger par vous-même combien nos prétentions sont justes. Demandez, à votre pharmacien, le nouveau paquet "GIANT" à 75c. Ceci comprend notre bouteille au prix régulier de 75c, ainsi qu'une petite bouteille d'essai — dose suffisante pour environ une semaine. Ouvrez d'abord la bouteille d'essai, prenez-en. Si, ensuite, vous êtes absolument convaincu que l'efficacité de Kruschen n'est pas telle que nous le prétendons, la bouteille régulière qui reste est aussi bonne que lors de son achat. Rapportez-la. Votre pharmacien est autorisé à vous rembourser immédiatement votre 75c, et sans discussion. Vous aurez essayé Kruschen, gratuitement, à nos frais. Rien de plus raisonnable, n'est-ce pas? Fabriqué par E. Griffiths Hughes Ltd. Manchester, Angleterre. (Fondée en 1756).

8.30 Ken Large et ses Canadiens.
8.45 Chant.
9.00 Le trio Leduc et Mlle Eug. Howard.
9.30 Concert du Ritz-Carillon.
10.00 Orchestre de danse du Windsor.
10.30 Orchestre, Charles Dornberger de l'hôtel Mont-Royal.
10.45 Récital d'orgue.
11.00 Les derniers faits du jour par le reporter Romy — Résultats de la N.H.L.

CFCF

7.30 Les troubadours.
8.15 Orgue.
8.30 Chœur.
9.00 Musique de danse.
9.30 Moss and Jones.
9.45 Rien que la vérité.
10.00 Mélange musical.
10.15 Jeunes artistes.
10.30 Disques.
10.45 Orgue.
11.00 Disques.
11.15 Institut des Aveugles.
11.30 Fanfare américaine.
12.30 Sur les ailes de la chanson.
1.00 Cotes.
1.15 Orchestre, Palais d'Or.
1.30 Orchestre, Spencer.
2.00 Paroles et musique.
2.30 Emissions commerciales.
3.00 Orchestre.
3.30 Cercle des Coeurs de bié.
6.00 Heure du crépuscule.
6.45 Musique de danse.
7.00 Les messages de la mélodie.
7.15 Trio Bertet.
7.30 Mélodies.
8.00 Rudy Vallée et son groupe.
9.00 Chant et musique.
9.30 Instruments à cordes.
10.00 Solistes.
10.30 Trio et Sade.
10.45 Orchestre du Château-Laurier.
10.55 Orgue.
11.00 Les nouvelles.
11.15 Cesare Sodero.

CHLP

9.22 Heure.
9.25 Arts ménagers.
9.35 Causerie sur l'hygiène.
9.45 Arts ménagers.
10.00 Art culinaire.
10.30 Les Joyeux bandiers.
11.15 Trio la "Patrie" et Roland Beau.
11.30 La belle silhouette.
11.45 Mlle Marie-Laure Choquette, pianiste.
12.00 L'heure féminine.
1.00 Tonique Maternel.
1.15 Nouvelles, bourse, heure.
3.58 Heure.
4.00 Musique de danse.
4.30 Programme musical.
5.00 Causerie sur l'aviation (F.).
5.15 Ramon Otero.
5.30 Partie de fête.
5.45 José et le trio Juvénile.
6.00 Le prospecteur.
6.15 Nouvelles de la "Patrie", heure.
6.30 Heure du foyer.
7.30 Old Captain Jack.
7.45 Armand Meerte.
8.15 Assoc. Can.-française des Aveugles.
8.30 Léopold Fortin, baryton.
8.45 Buddy Payne (Fantaisies musicales).
9.00 Mme Roy-Villandier (Folklore canadien et indien).
9.15 Alvin Clark.
9.30 About Town.
9.45 Chanteur de Montmartre.
10.00 Emission théâtrale.
10.15 John Savoie, baryton et Gabrielle Roy, pianiste.
10.30 Rodolphe Mathieu, pianiste.
10.45 Nouvelles (F.).
11.00 Heure, fin de l'émission.

Longueur d'ondes en mètres et nombre de kilocycles des postes ci-haut mentionnés:

Mots en chaîne -- No 7

Les ouvrages à consulter sont entre autres:— Les dictionnaires Larousse, en particulier le Petit Larousse illustré; le Dictionnaire des rimes françaises, de Ph. Martinon; le Dictionnaire des Idées, de Paul Rouaix. On peut se procurer ces ouvrages chez Granger frères, Ltée, 54 Notre-Dame ouest ou au Service de Librairie, Le Devoir, 430, Notre-Dame est.

Le projet d'échange de bétail canadien pour du pétrole et de l'antracite russes

Explications de M. Bennett à la Chambre des Communes

Ottawa, 1er. — Voici le texte de la déclaration de M. R.-B. Bennett sur le projet de troc du bétail canadien avec la Russie.

M. Bennett explique d'abord qu'en 1931 la Grande-Bretagne a négocié avec l'Union soviétique une entente commerciale et le 22 août de la même année le Canada a signé l'Angleterre son désir d'être partie à cette entente. Le 2 juillet 1932 le Canada devenait officiellement l'une des parties contractantes de cet accord.

En 1932, le gouvernement négocia une autre entente plus générale avec la Russie mais en novembre 1932 le gouvernement travailliste fut défait en Angleterre. Sir Austen Chamberlain avisa peu après la Russie que le gouvernement anglais ne pouvait recommander au Parlement de ratifier ce nouveau traité de sorte que les relations commerciales anglo-russes furent après poursuites suivant les dispositions du traité de 1931.

A la suite de cette décision, le Canada a officiellement reconnu, le 24 mars 1932, le gouvernement russe.

Le premier ministre explique les circonstances qui ont abouti à la dénonciation de ce traité par le gouvernement anglais, en 1927. En avril 1930, une entente provisoire a été signée avec la Russie et c'est cette entente que l'on vient de dénoncer en donnant au gouvernement russe un préavis de six mois.

En 1930, le Parlement a reconnu au gouvernement le pouvoir de créer l'embargo des importations venant des pays qui ne sont pas signataires du traité de Versailles.

C'est en vertu de ce pouvoir que le 27 février et le 10 décembre 1931 le gouvernement a prohibé par arrêtés ministériels l'importation du charbon, de la pulpe, du bois de pulpe, du bois de charpente, de l'amiant et des fourrures de la Russie.

A la conférence impériale économique de juillet dernier, la Grande-Bretagne et le Canada ont signé une entente en vertu de laquelle on s'engageait mutuellement à prohiber les importations des pays qui font une concurrence déloyale.

Cette entente comportait nécessairement la dénonciation de l'accord provisoire que la Grande-Bretagne avait signé avec la Russie en 1930. Pour cette raison le 17 octobre le gouvernement anglais donna un préavis de six mois à la Russie pour mettre fin à cet accord, qui cessera d'être en vigueur le 17 avril prochain.

En même temps, les autorités britanniques laissent entendre qu'elles avaient l'intention d'entamer des négociations avec les Russes en vue de conclure un nouvel accord. Pendant les débats de la conférence impériale il ne fut jamais question de demander à la Grande-Bretagne de mettre fin à ses relations commerciales avec la Russie. Au contraire les représentants britanniques ont clairement laissé entendre tout le temps des délibérations que des relations commerciales d'importance se continuaient, que des crédits avaient été établis. Comme question de fait ces crédits ont été renouvelés peu de temps après la fin de la conférence d'Ottawa. De la même façon, à l'exception des articles mentionnés dans l'embargo, il n'y a jamais eu de restriction sur le commerce entre le Canada et la Russie, si ce n'est qu'en 1931 la Russie a posé un embargo sur l'importation de toutes les marchandises canadiennes.

Plus tard, en 1932, une entente a été conclue entre une compagnie d'aluminium du Canada et le gouvernement soviétique: une certaine quantité d'aluminium devait être échangée pour du pétrole russe. Le gouvernement du Canada n'était pas partie à la transaction. Celle-ci n'intéressait qu'en tant qu'il s'agissait de déterminer les droits à payer sur le pétrole importé.

Il peut être intéressant, pour le *Manchester Guardian* et pour d'autres journaux britanniques qui ont tellement blâmé le gouvernement canadien au cours des dernières semaines, de noter que l'embargo sur le charbon russe a eu pour résultat de procurer de l'emploi à un grand nombre de mineurs gallois et écossais. Au cours de l'année 1932, le Canada n'a pas importé moins que 1,399,096 tonnes de charbon anthracite d'Ecosse et du pays de Galles.

Le projet Serkau

"Quand je rentrai d'Angleterre au Canada, en décembre dernier, continue M. Bennett, j'appris par les journaux qu'une entente avait été conclue entre le Canada et la Russie pour l'échange de bétail, de peaux et d'autres marchandises du Canada contre du pétrole et du charbon russes. J'ai déclaré alors qu'il n'y avait rien pour justifier ces rapports. Aucune offre de ce genre n'a été reçue de la part du gouvernement soviétique.

"Il semble qu'un certain M. Serkau, avec quelques associés, ait conçu l'idée d'un troc avec la Russie. M. Serkau avait rencontré le ministre de l'Agriculture, M. Weir, à Ottawa, se rendit à New-York et ensuite à Moscou à propos de cette transaction. Bien qu'il prétende avoir rencontré les autorités de là-bas, il n'a pu démontrer qu'il ait aucune entente avec le gouvernement soviétique. Celui-ci n'a adressé aucune communication à Ottawa à propos des projets de M. Serkau.

"Il suffit d'indiquer quels étaient les projets de M. Serkau pour faire comprendre qu'il s'agissait de la réalisation de profits considérables et dans des conditions assez particulières. Le 21 décembre dernier, M. Serkau écrivait au ministre de l'Agriculture, M. Weir:

"Comme c'est notre intention d'obtenir pour les éleveurs de bétails canadiens au moins cinq cents pour les bêtes classifiées et bien davantage pour les bêtes enregistrées, la somme totale que le gouvernement russe devrait payer pour 100,000 têtes de bétail, y compris le transport, etc., sera d'environ \$8,000,000. D'un autre côté, les prix, dans les ports de la Mer Noire, des marchandises que la Russie doit donner en échange sont si bas que la transaction va nécessiter le déplacement d'un tonnage énorme de produits du pétrole, etc.

"En tenant compte du temps qu'il faudra pour emmagasiner et vendre ces produits au Canada, je considère qu'il y aura de fortes balances qui seront dues à notre organisation, de temps en temps, à moins comme de raison que nous ne soyons pour renouveler nos négociations avec la Russie en vue d'une livraison beaucoup plus lente de notre bétail, pendant une période, mettons de deux ans ou deux ans et demi ou lieu d'un an. Cela cependant nous nuira pour atteindre le but que nous nous proposons, c'est-à-dire augmenter les prix des bétails au Canada. De plus, particulièrement dans le cas du bétail classifié de l'Ouest, il faut tenir compte que durant les mois de juillet à novembre, nous aurons à transporter un grand nombre de têtes de bétail.

"Je crois que mes associés et moi-même pourrions, avec le capital dont nous disposerons et avec l'aide des banques et d'autres organisations, financer l'achat d'un cargo ou deux de bétails, de même que le transport et les frais dans les ports de la Mer Noire. Cela, à ce que je prévois, représentera une somme d'environ \$1,000,000. Si nous pouvions prendre des quantités suffisantes de kérosène, d'huiles lubrifiantes et d'antracite, nous pourrions marcher sans aucune aide financière de votre gouvernement. Ou encore si nous réparitions la livraison du bétail sur une période de deux ans ou deux ans et demi, comme je l'ai dit précédemment, il nous serait possible de vendre les marchandises reçues en paiement au fur et à mesure que nous livrerions nos propres marchandises.

Délai d'un an

"Je suis convaincu qu'il nous sera nécessaire d'expédier notre bétail dans un délai d'un an. De fait, il nous faudra peut-être compléter l'expédition en novembre 1933, pour protéger les éleveurs canadiens. De plus, je crois qu'il serait impossible de prévoir quelle quantité de pétrole il nous sera possible d'importer pendant cette période.

"En conséquence, je trouve qu'il serait opportun pour votre gouvernement de garantir les obligations russes de 7 pour cent, payables le 1er juin 1935, couvrant toute différence due à notre compagnie. J'estime que cette garantie ne sera pas pour une somme supérieure à \$4,000,000. Et très peu de ces obligations resteront à payer à l'échéance, pour la simple raison que nous prendrions livraison régulièrement et que la valeur de ces livraisons sera déduite au fur et à mesure.

"En faisant cette demande, notre compagnie est disposée à reconnaître comme contrôleur de nos déboursés et recettes celui que désignera le gouvernement.

"J'ai appris à l'étranger que le gouvernement allemand a accordé un crédit de \$75,000,000 à la Russie et a négocié au pair des obligations russes au fur et à mesure qu'elles étaient reçues par les exportateurs allemands et présentées au trésor. Le gouvernement anglais a garanti les obligations russes reçues par les exportateurs anglais jusqu'à concurrence de 60 pour cent. Cette garantie partielle satisfaisait les exportateurs anglais parce qu'ils augmentaient leurs prix d'autant en Russie.

"Pour ce qui est du cas actuel, l'augmentation de prix profitera de 2 cents 1/2 à 5 cents la livre, sera au profit de l'éleveur et non à celui de notre compagnie.

"On devra tenir compte du fait que cette transaction est surtout profitable aux éleveurs puisque moi-même et mes associés ne retirerons qu'une commission de courtage.

"Il nous faudra aussi nous protéger contre un bris de contrat par le gouvernement russe malgré que nous n'aurons aucun déboursé à faire avant la signature du contrat par le gouvernement russe et avant qu'un représentant de ce gouvernement soit venu au Canada pour approuver l'achat du bétail, je crains encore que les banquiers, en raison des circonstances présentes, exigent que notre compagnie ait l'assurance du gouvernement russe qu'il ne refusera pas nos envois de détail et qu'il ne refusera pas de les échanger pour les marchandises prévues.

"De toutes façons, cela ne comportera qu'une cargaison ou deux de bétail et je ne vois pas le moindre risque que la Russie manque à ses engagements. Mais je m'attends cependant à ce que cette objection soit soulevée par les banques quand il s'agira d'obtenir du crédit même à court terme.

Conditions

Un mémoire accompagnait le communiqué. Il exposait les conditions de l'entente commerciale qui devait se produire entre l'Union des Républiques Soviétiques et le syndicat canadien représenté par M. Serkau. Il ne renfermait aucune mention de l'intervention du gouvernement russe, ou de ses représentants. Et M. Serkau, questionné à ce sujet, déclara que ce mémoire

avait été rédigé d'après ses notes personnelles.

Par ce document l'Union Soviétique s'engage à acheter 100,000 têtes de bétail durant une période d'un an à partir de la date du contrat. Ce bétail doit être examiné par le syndicat en présence des inspecteurs russes. Au prix d'achat doivent être ajoutés les frais de commission, d'entretien, de transport, d'assurance, etc., plus un cent la livre pour frais de courtage.

Ces animaux doivent être livrés dans les ports de la Mer Noire. Et comme paiement, le gouvernement russe doit remettre dans ces mêmes ports au syndicat, les produits suivants:

du pétrole à partir du mois d'octobre jusqu'à octobre 1933, à raison de 2,000 tonnes métriques par mois; de novembre 1933 à mars 1934, 3,000 par mois; d'avril 1934 à la fin du terme, 20,000 tonnes par mois;

à partir d'avril 1933, à la fin du terme, de 200 à 1,000 tonnes par mois;

de l'antracite, d'avril à la fin du terme, de 3,000 à 20,000 tonnes par mois.

Ces variations dans le nombre de tonnes dépendront de la volonté du syndicat; celui-ci a le privilège d'acheter de la pulpe en Russie pour être vendue aux Etats-Unis. Le prix de ces transactions sera versé en acompte comme paiement sur les bétails canadiens.

La réponse du ministre à M. Serkau a été de lui demander de lui fournir des preuves du bien-fondé des relations entre le gouvernement russe et ses agents. Cette information n'a pas encore été fournie. M. Robert Weir a demandé cette assurance dans une lettre en date du 23 décembre 1932. M. Serkau était à ce moment-là au Château Laurier. Le correspondant se termine là.

J'espère que la Chambre reconnaîtra qu'il était impossible pour le gouvernement canadien de considérer sérieusement une proposition dont les termes demeuraient aussi vagues, ni s'engager à fournir des fonds à des promoteurs qui ne pouvaient engager la responsabilité du gouvernement russe.

C'est, en résumé, toute l'affaire. Les propositions ont été faites par des promoteurs qui voulaient surtout organiser une transaction commerciale dans un but de profit. Ils suggèrent de payer aux acheteurs une commission de 20 à 30 p.c. sur la valeur des bétails. C'est-à-dire un cent la livre.

Le demandeur en même temps de garantir non seulement la moitié du prix d'achat, c'est-à-dire quatre millions, mais ils voulaient aussi que ce soit le Canada qui garantisse que le gouvernement russe remplisse ses obligations.

Le ministre, avant même de soumettre cette suggestion au gouvernement, a voulu s'assurer de la bonne foi de la transaction. Cette preuve n'a pas encore été fournie et toute la propagande répandue dans le pays par deux journaux en particulier se réduira à peu de choses en présence de ces faits.

Le premier ministre a lu sa longue déclaration. Le chef de l'opposition, M. Mackenzie King, n'a pas voulu engager le débat avant d'avoir eu le loisir de lire la déclaration de M. Bennett. Cette déclaration sera imprimée dans les Débats qui paraîtront demain.

Les modifications actuelles à la loi de l'impôt de guerre sur le revenu n'affecteront pas les actions et les obligations au porteur. Cela ne viendra que plus tard, — si cela vient. Pour le moment, le ministre veut réduire au minimum le coulage fiscal par la voie des exportations personnelles et soumettre à l'impôt sur le revenu les fonctionnaires fédéraux qui n'y sont pas soumis parce qu'ils résident à l'étranger. Le bill tient compte de l'impôt que ces fonctionnaires sont tenus de payer où qu'ils habitent.

Le député de Québec-Ouest, M. Power, a fait observer que les juges, les membres de la R.C.M.P., les gens de l'armée et de la marine, exempts de la loi fédérale de l'impôt sur le revenu, se trouvent pourtant astreints à payer l'impôt sur le revenu que leur réclament les gouvernements provinciaux ou les gouvernements municipaux.

M. Rhodes a répondu qu'il n'appartient pas à l'Etat fédéral d'intervenir dans les affaires provinciales ou municipales.

Le bill de M. Rhodes reste en plan parce qu'il est question d'un effet rétroactif jusqu'en 1917.

Demain et cette semaine

Le premier ministre a fait entendre que le ministre des Finances présentera ses crédits budgétaires jeudi et que lui-même annoncera probablement cette semaine le personnel de la nouvelle Commission du tarif. Le premier ministre dit que le gouvernement tient à ce que les membres de la nouvelle Commission du tarif ne soient pas des partisans politiques.

Emile BENOIST

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HARBOR 1241).

Commission des liqueurs

Au cours du dernier exercice, elle a vendu pour \$17,979,782, réalisé un bénéfice net de \$4,471,246 sur les ventes et \$1,372,553 pour saisis et permis, soit un bénéfice total net de \$6,113,899 — Versé au gouvernement: \$2,455,376 de plus que ses profits de l'année

Québec, 1er (D. N. C.). — La Commission des liqueurs au cours du dernier exercice a vendu pour \$17,979,782, réalisé un bénéfice net de \$4,471,246 sur les ventes et \$1,372,553 pour saisis et permis, soit un bénéfice total net de \$6,113,899.

Elle a versé au gouvernement et pour dépenses au compte capital la somme de \$8,569,275, soit \$2,455,376 de plus que ses profits de l'année. Les revenus totaux nets pour l'année précédente avaient été de \$8,262,187, soit plus de \$2,000,000 que pour le dernier exercice.

L'année précédente, la Commission avait versé au gouvernement \$893,906 en excédent de ses profits de l'année. Cette année le versement en excédent a été, comme on l'a vu, de \$2,455,376.

Les ventes de la Commission des liqueurs se sont élevées durant les onze dernières années (1921-1932) à \$233,523,819, mais sur ce revenu commercial brut le gouvernement fédéral a prélevé en taxes diverses \$82,311,065, soit 35.2% du total.

Depuis qu'elle a été établie par le gouvernement provincial, cette Commission des Liqueurs a réalisé un bénéfice commercial net de \$58,628,845 pour la période de 1921-1932. Il faut ajouter à cette somme les bénéfices nets des saisis et des permis qui forment pour les onze années une somme de \$15,517,525. En additionnant ensemble les bénéfices commerciaux et les revenus des saisis et des permis, on trouve que la Commission a eu en onze années un revenu total net, c'est-à-dire toutes dépenses déduites, de \$74,146,370.

La Commission a versé au gouvernement provincial en onze ans, ou dépensé au compte capital, la somme de \$71,745,466 en même temps qu'elle gardait comme fonds de réserve et de roulement \$2,400,904.

Pour le dernier exercice, seulement, ladite Commission a versé au gouvernement provincial ou dépensé au compte capital \$8,569,275.

Depuis 1921

On trouvera ci-dessous un tableau donnant le bénéfice commercial net réalisé par la Commission des Liqueurs depuis 1921.

1921-22	\$2,860,010
1922-23	3,328,258
1923-24	4,417,097
1924-25	4,134,665
1925-26	4,421,335
1926-27	5,293,913
1927-28	6,157,848
1928-29	8,043,752
1929-30	8,469,292
1930-31	6,761,429
1931-32	4,741,246

Grand total du bénéfice commercial net pour les onze années \$58,628,845.

En examinant certains tableaux insérés dans le rapport annuel de la Commission des Liqueurs, on constate qu'il s'est vendu en 1931-32 exactement 173,588.4 gallons de spiritueux de moins qu'en 1930-31, et 220,454.4 gallons de vins de moins également.

Les ventes de spiritueux en 1931-32 ont été de 3 1/2 % inférieures aux ventes de 1924-25, alors que les ventes de vins, malgré un recul marqué sur l'année précédente, restent de 58 % plus élevées qu'elles n'étaient il y a huit ans.

On a manufacturé et vendu l'année dernière dans les limites de la province de Québec 24,420,391 gallons de bière et la valeur de ces ventes de bière a atteint \$18,377,181.78. Le rapport de la Commission signale qu'il y a eu une diminution dans les exportations de bière. Alors qu'en 1930-31, 1,652,263 gallons d'une valeur de \$1,287,539.55 avaient été exportés, les chiffres ont été en 1931-32 de 1,556,906 gallons valant \$1,199,510.10.

Durant la dernière année fiscale, la quantité totale de bière produite et importée dans la province et exportée de la province a été de 27,453,770 gallons d'une valeur de \$20,725,700.05. La diminution en quantité a donc été de 3,166,589 gallons.

Dans son rapport à M. Stockwell, le président Cordeau, de la Commission des Liqueurs, fait remarquer:

Remarques de M. Cordeau

"La crise qui a si durement bouleversé l'économie du pays tout entier n'a pas manqué d'affecter sensiblement le commerce des liqueurs alcooliques dans cette province comme ailleurs. Le rapport que nous présentons ici comprend huit mois de l'année 1931 et quatre mois de l'année 1932. Jusqu'à l'automne dernier, l'arc décroissant des affaires n'avait pas atteint son point le plus bas et les chiffres présentés ne donnent donc pas une idée absolument exacte de la situation actuelle. En même temps que diminuaient les revenus de la régie des Liqueurs, les déboursés extraordinaires imputables au soulagement du chômage obligeaient le gouvernement à demander aux consommateurs une contribution additionnelle à cette partie de son budget. Une légère taxe d'un caractère temporaire fut ajoutée aux prix réguliers de notre catalogue. Cette mesure était à peine en vigueur qu'un relèvement de la taxe fédérale exigeait une nouvelle majoration des prix. Tenant compte des circonstances, la régie de cette province s'est efforcée de distribuer l'augmentation sur les marques qui devraient le moins affecter le commerce local; elle a, d'autre part, complètement exempté toute nouvelle imposition aux consommateurs de vin.

"Nous avions alors l'impression, dit le président Cordeau, que nos



Feu John Galsworthy. — Le grand romancier et auteur dramatique anglais, gagnant du prix Nobel de 1932, décédé à Londres à l'âge de 65 ans.

Mort de M. John Boyd

Le défunt était l'auteur de nombreux poèmes et il avait contribué à l'érection des monuments à Cartier et à Crémazie.

Saint-Jovite, 1er. — Le poète John Boyd est mort subitement hier matin, à sa demeure du Lac-Ouimet, à l'âge de 70 ans. Il était célibataire et habitait avec sa sœur, Mme L. Harrington.

Né à Montréal en 1864, John Boyd fit ses études au Montclair High School, puis à l'Université McGill. Il commença à faire du journalisme en 1881 et fut successivement attaché à la rédaction du *Herald*, du *Witness*, du *Mail & Empire*, de Toronto, et enfin, de la *Gazette*, qu'il quitta il y a déjà vingt-cinq ans.

Il écrivit nombre de poèmes, surtout des poèmes de circonstance, entre autres une ode "On the Quebec Battlefields", à l'occasion du troisième centenaire de Québec, et traduisit en anglais les œuvres de nombre de poètes canadiens-français. Il collabora à nombre de revues et contribua dans une bonne mesure à l'érection du monument en l'honneur de sir Georges-Etienne Cartier, ainsi qu'à celui en l'honneur du poète Octave Crémazie.



Les syndicats catholiques

ASSOCIATION DES PLÂTRIERS DE MONTREAL

L'Association des plâtriers de Montréal tient ce soir une grande assemblée à l'Edifice des Syndicats catholiques, 1231 Demontigny est. Tous les membres sont cordialement invités.

TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE

Ce soir, assemblée régulière des monteurs, des machinistes et des travailleurs dans le cuir à semelles.

DELEGATION A QUEBEC

Une délégation de la Confédération des Travailleurs catholiques se rendra, vendredi, le 3 février, auprès des ministres provinciaux, dans le but de présenter les résolutions adoptées au dernier congrès. Les Syndicats catholiques de Montréal seront représentés par plusieurs de leurs officiers: MM. Alf. Charpentier, président du conseil central; O. Filion, président de la Fédération du bâtiment; L. Girard, secrétaire général; A. Durand, secrétaire de la Fédération des travailleurs en chaussure; J. B. Déglise, secrétaire de la Fédération du bâtiment; M. Pierre Beaulé, président de la CTCQ, présentera la délégation. Des délégués de toutes les principales villes de la province seront présents.

L'HARMONIE SYNDICALE

A sa dernière assemblée, l'Harmonie Syndicale a procédé à l'élection de ses officiers. Furent élus: MM. P. H. Murphy, président; P. Sheberge, 1er vice-président; N. Elie, 2ème vice-président; L. E. Gadoua, secrétaire-archiviste et financier; Adrien Pelletier, secrétaire-correspondant; J. Vermaingille, trésorier; F. Raymond et F. Bissonnette, syndics; J. B. Beauregard, bibliothécaire; J. B. Beauregard, quartier-maître; Arthur Pelletier et P. H. Murphy, agents d'affaires. L'élection eut lieu sous la présidence de M. A. Charpentier.

Nouveaux professeurs à Laval

Québec, 1er (D.N.C.). — La faculté de droit de l'Université Laval compte depuis hier trois nouveaux professeurs agrégés. Ce sont MM. Antonio Langlais, C.R., Fernand Choquette, C.R., et Antoine Rivard, C.R., qui ont été appelés à ces fonctions au cours d'une réunion du conseil universitaire hier après-midi.

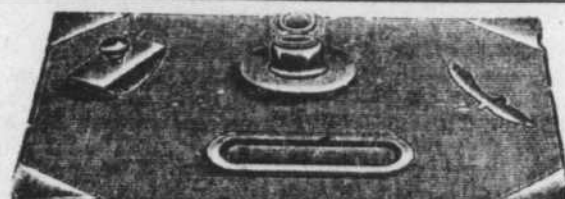
Avis à ceux qui voyagent

Tous billets, Europe et partout, émis au tarif des compagnies — Hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. — Service complet — LE DEVOIR-VOTAGES, 430 Notre-Dame Est. Téléphones HARBOR 241.

Les prix représentatifs des maxima qu'il était dans l'intérêt général de ne pas dépasser; car tout prélèvement additionnel n'aurait pu, croyons-nous, que produire des résultats défavorables à la fois au bon ordre et aux trésoreries fédérale et provinciale. Aussi, nous sommes-nous empressés de faire bénéficier le consommateur des réductions d'impôts que le gouvernement fédéral a effectuées à la suite de la Conférence impériale.

DUPUIS

Jeudi est une journée à 1/2 PRIX



Sous-mains à 1/2 prix

Tous ces sous-mains comprennent le BUVARD à coins en métal doré, argenté ou en cuir italien, avec accessoires de même qualité.

NOTEZ CES BAS PRIX ET VENEZ FAIRE VOTRE CHOIX, DES JEUDI MATIN

(5) Prix ordinaire 3.50	1.75	(2) Prix ordinaire 7.00	3.50
1/2 prix	2.00	1/2 prix	3.50
(4) Prix ordinaire 4.50	2.25	(2) Prix ord. 20.00	10.00
1/2 prix	2.25	1/2 prix	10.00
(1) Prix ordinaire 3.75	1.90	(1) Prix ord. 12.00	6.00
1/2 prix	1.90	1/2 prix	6.00
(2) Prix ordinaire 6.00	3.00	(1) Prix ord. 40.00	20.00
1/2 prix	3.00	1/2 prix	20.00
(3) Prix ordinaire 8.50	4.25	(1) Prix ord. 32.00	16.00
1/2 prix	4.25	1/2 prix	16.00
(4) Prix ordinaire 7.50	3.75	(1) Prix ord. 16.00	8.00
1/2 prix	3.75	1/2 prix	8.00

Au rez-de-chaussée (Ste-Catherine)

Paletots d'hiver à 1/2 Prix

POUR GARÇONS

6.95 à 16.50.

Prix ord.

1/2 PRIX 3.48 à 8.25

Paletots dans toutes les teintes et les meilleurs tissus laineux pour garçons de 2 à 20 ans.

ENSEMBLES 3 PIECES

Prix ord. 2.79 et 4.95.

1/2 PRIX 1.39 à 2.48

Ensembles 3 pièces en suédine ou flanelle. Casque aviateur, coupe-vent et pantalon jambière. Ages: 2 à 10 ans.

Pantalons-jambières

Prix ord.

.69 à 1.95.

1/2 PRIX .34 à .98

Pantalons-jambières en jersey ou flanelle.

Au rez-de-chaussée (De Montigny)

Dupuis Frères

Albert Dupuis, président.

A.-J. Dugal, 1er vice-président. Armand Dupuis, sec-tr.

Plateau 5151

Local

202

\$12.00 Chicago

(LE CHANGE EN PLUS)

aller et retour

Vendredi, 10 février

TRAIN SPÉCIAL

Dép., Montréal (Gare Bonaventure) . . 6.45 p.m.

Arr., Chicago (Gare Dearborn) . . . 2.00 p